



# INNOVER PROMOUVOIR CULTIVER

## RAPPORT ANNUEL 2023

UNE NOUVELLE APPROCHE



PRODUCTEURS | FRUIT & VEGETABLE  
DE FRUITS ET LÉGUMES | GROWERS  
DU CANADA | OF CANADA

# 2023 RAPPORT ANNUEL



PRODUCTEURS | FRUIT & VEGETABLE  
DE FRUITS ET LÉGUMES | GROWERS  
DU CANADA | OF CANADA

INNOVER  
PROMOUVOIR  
CULTIVER

# TABLE DES MATIÈRES

4	<b>Rapport du Président</b>
9	<b>En chiffres</b>
10	<b>Gestion des risques de l'entreprise</b>
12	<b>Protection des cultures</b>
28	<b>Énergie, environnement et changement climatique</b>
32	<b>Normes de l'industrie et salubrité des aliments</b>
34	<b>Main-d'œuvre</b>
36	<b>Commerce et mise en marché</b>
40	<b>Soutien du secteur</b>
46	<b>Profils de cultures</b>
48	<b>Secteur canadien de culture maraîchère en serre</b>
52	<b>Conseil canadien de la pomme de terre</b>
54	<b>Recherche</b>
56	<b>Communication</b>
58	<b>Sensibilisation et plaidoyer</b>

Chaque nouveau commencement vient de la fin d'un autre commencement.



SENECA

## MESSAGE DU PRÉSIDENT



**Jan VanderHout**

Président-Producteurs de fruits et légumes du Canada

L'année écoulée a été une année de transformation pour les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC). Une transformation rendue possible grâce au dévouement inébranlable et aux contributions inestimables de nos membres. Sous la devise « Une nouvelle approche », nous avons traversé ensemble d'importantes transitions organisationnelles et atteint de nouveaux sommets. En m'appuyant sur ma propre expérience de producteur de concombres en serre, j'aborde chaque défi et j'envisage chaque occasion au sein des PFLC avec une perspective ancrée dans les réalités pratiques de l'agriculture.

### TRANSITION EN MATIÈRE DE LEADERSHIP

Notre ancienne directrice générale, Rebecca Lee, est partie à la recherche de nouveaux défis, ouvrant la voie à une nouvelle ère de leadership et d'innovation au sein des PFLC. Alors que nous explorons de nouvelles possibilités de leadership, nous vous remercions de votre soutien et de vos contributions. La nomination d'Amy Argentino, employée de longue date au sein des PFLC, en tant que nouvelle directrice des opérations, assure la continuité et le leadership stratégique. La connaissance approfondie de notre organisation et la perspicacité stratégique d'Amy sont des atouts essentiels en cette période charnière. À l'heure où ce rapport est imprimé, notre recherche d'une nouvelle personne pour assumer la direction générale de l'organisation est toujours en cours. Nous restons optimistes et déterminés à trouver une personne visionnaire qui incarnera l'orientation stratégique et les valeurs des PFLC.

### ANALYSE RÉTROSPECTIVE

Cette année a été placée sous le signe de l'adaptabilité et de l'anticipation. Forts de votre soutien et de votre collaboration, nous avons maintenu l'élan que nous avaient procuré nos succès passés tout en orientant notre organisation vers de nouveaux horizons. Face à des changements en matière de leadership, aux fluctuations du marché mondial et à l'évolution des défis environnementaux, les PFLC sont restés fidèles à leur mission, et ce, grâce à la résilience et le dévouement de chaque membre.

Tout au long de l'année, notre parcours a été marqué par des jalons importants et des décisions stratégiques. Il reflète notre engagement collectif en faveur de l'amélioration du secteur et du bien-être de nos membres. Qu'il s'agisse de défendre vos intérêts au niveau législatif, de remédier aux pénuries de main-d'œuvre ou d'assurer le financement d'importantes recherches sectorielles, nos réalisations témoignent de notre force commune.





## DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS AU NIVEAU LÉGISLATIF

Les activités de défense des intérêts de nos membres ont été la pierre angulaire de nos activités au cours de l'année écoulée. Ce sont vos voix qui ont été la force motrice derrière les principaux gains législatifs que nous avons réalisés :

### PROJET DE LOIC-234

Dans le cadre de notre travail en faveur du projet de loi C-234, la *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, nous avons subi un revers important lorsque l'amendement du Sénat s'est écarté de l'intention initiale du projet de loi, ce qui a eu une incidence sur le secteur des légumes de serre en particulier. Malgré cela, les efforts des PFLC ont été considérables : nous avons adressé plus de 210 lettres aux parlementaires et attiré l'attention des médias par le biais d'interviews et de communiqués de presse, mettant ainsi l'accent sur les défis auxquels sont confrontés les producteurs canadiens. Cette adversité n'a fait qu'intensifier notre engagement à appuyer la nécessité d'une réduction de la taxe carbone pour les producteurs.

### PROJET DE LOIC-280

L'avancement du projet de loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, a marqué un autre tournant dans le cadre de nos efforts pour promouvoir vos intérêts. Ce projet de loi, dont l'adoption n'a jamais été aussi proche, vise à assurer une protection financière pour les producteurs et à garantir un avenir plus sûr et plus durable pour le secteur.

### PROJET DE LOIC-282

Les PFLC ont suivi de près le projet de loi C-282, la *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)* lors de son passage au Sénat l'année dernière, et ont exercé des pressions contre ce projet de loi afin de promouvoir des politiques commerciales compétitives.

### PROJET DE LOIC-359

Les PFLC soutiennent fermement le projet de loi C-359, la *Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les semences et la Loi sur les produits antiparasitaires (enregistrement, homologation et approbation provisoires)* depuis qu'il a été présenté à l'automne 2023. D'ailleurs, j'ai personnellement participé à la conférence de presse sur la Colline du Parlement pour parler de l'importance des produits antiparasitaires efficaces pour les producteurs canadiens.



## PROJET PILOTE POUR LES EMPLOYEURS RECONNUS

Une autre avancée importante a été réalisée dans le cadre du projet pilote pour les employeurs reconnus (PPER). Cette initiative, conçue par Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour alléger les charges administratives des employeurs du secteur agricole, est une réponse directe aux représentations des PFLC en faveur d'une solution aux problèmes de main-d'œuvre auxquels les cultivateurs sont confrontés depuis longtemps. Notre travail a fait en sorte que le PPER reconnaisse non seulement les normes élevées maintenues par nos employeurs en matière de salaires et de protection des travailleurs, mais qu'il supprime également toute implication négative à l'égard des employeurs qui ne participent pas au programme.

## RECHERCHE

En ce qui concerne la recherche et l'innovation, l'approbation de la grappe agroscientifique canadienne pour l'horticulture 4 (grappe 4) a été un événement marquant. Ce programme, dirigé par les PFLC, a bénéficié d'un investissement fédéral substantiel, marquant un engagement important pour les cinq prochaines années en faveur de la recherche couvrant divers groupes de produits. La grappe 4 se concentre sur l'innovation, la compétitivité et la durabilité, et ce, en veillant à ce que les producteurs canadiens de fruits et légumes disposent des outils et des ressources dont ils ont besoin pour prospérer.

## GALLE VERRUQUEUSE DE LA POMME DE TERRE

La galle verruqueuse de la pomme de terre a continué d'affecter les producteurs, en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard, au cours de la dernière année. Ce défi a exigé de notre part des représentations constantes et une résolution des problèmes de manière novatrice pour soutenir les membres concernés. Le Conseil canadien de la pomme de terre reste mobilisé sur ce dossier et collabore avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour mettre à jour son plan de lutte contre la galle verruqueuse de la pomme de terre, qui a été publié en décembre 2023.

## CODE DE CONDUITE DU SECTEUR DES PRODUITS D'ÉPICERIE AU CANADA

Parmi nos réalisations notables de cette année figure notre soutien au Code de conduite du secteur des produits d'épicerie au Canada. Cette initiative, qui réunit des producteurs, des transformateurs, des détaillants et des géants de l'industrie, annonce une nouvelle ère d'équité et de transparence dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne. Les PFLC s'engagent à poursuivre leurs efforts de collaboration avec toutes les parties prenantes afin d'assurer la mise en œuvre et le respect de ce Code. Cette initiative est considérée comme une étape monumentale vers un avenir plus radieux pour le secteur canadien des fruits et légumes, qui profitera à tous, des producteurs aux consommateurs.



## DÉFIS ET RÉALISATIONS

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, il est évident que notre parcours a été jonché de défis importants et de réalisations notables. Nous avons fait face à des questions complexes telles que la situation actuelle de la galle verruqueuse de la pomme de terre et les amendements décevants au projet de loi C-234. Nous avons également fait face à des défis et à des conjonctures favorables en matière de réduction de la bureaucratie et de maintien de la viabilité du secteur dans un contexte d'augmentation du coût des denrées alimentaires, contexte qui continuera à façonner notre avenir. Les producteurs ont été confrontés à une année de croissance exceptionnellement difficile en 2023, et nombre d'entre eux ont été touchés par divers événements météorologiques catastrophiques. Parallèlement, nous avons célébré nos réalisations importantes, telles que la grappe agroscientifique canadienne pour l'horticulture 4, la mise en place du projet pilote pour les employeurs reconnus et les progrès significatifs réalisés dans le cadre du projet de loi C-280.

Pour l'avenir, nous restons déterminés à tirer profit de ces succès et à tirer des leçons de ces défis, tout en continuant à défendre les intérêts de nos producteurs et à les soutenir à travers le Canada.

## REGARD VERS LE FUTUR

Alors que nous adoptons « une nouvelle approche », nous invitons chacun d'entre vous à nous rejoindre dans ce nouveau chapitre passionnant. Vos idées, vos commentaires et votre participation active sont essentiels pour nous préparer à une année prometteuse en matière de développement novateur et de leadership dynamique.

Sur le plan interne, nous envisageons une planification stratégique et une révision de la gouvernance afin de garantir que notre association fonctionne aussi efficacement que possible. Parallèlement, nous sommes déterminés à trouver une nouvelle personne dotée de leadership et d'un esprit stratégique pour assumer la direction générale des PFLC, et ce, afin d'aider à tracer la voie d'une défense efficace et énergique des intérêts de nos membres. Avec ces changements à venir, notre engagement à être le porte-parole des producteurs canadiens de fruits et légumes est plus fort et plus fervent que jamais.

Nous continuerons à nous concentrer sur la défense des intérêts au niveau législatif, la réduction de la bureaucratie et la durabilité du secteur. Alors que l'augmentation du coût des denrées alimentaires continue d'être un problème national, nous restons déterminés à plaider en faveur d'une collaboration entre le gouvernement et le secteur des fruits et légumes. Notre objectif est de faire en sorte que les produits que nous cultivons restent abordables pour les consommateurs canadiens et durables pour nous, les producteurs.

En 2024, nous participerons activement aux consultations sur la protection des cultures, en veillant à ce que les intérêts de nos producteurs soient bien représentés. Le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre poursuivra son travail essentiel en menant des initiatives en matière de durabilité. De son côté, le Conseil canadien de la pomme de terre poursuivra son plan de travail stratégique en abordant des questions essentielles telles que les pesticides, la protection des végétaux et le commerce. De plus, nous reconnaissons l'importance des Groupes de travail pour les baies et pour les pommes ainsi que le Groupe de travail sur les cultures maraîchères, qui jouent chacun un rôle crucial dans leurs domaines respectifs, contribuant ainsi à la force et à la diversité globales de notre secteur.

Dans les domaines de la gestion des risques d'entreprise et de la salubrité des aliments, nous plaidons en faveur de stratégies solides et d'amendements pratiques à la Loi sur la salubrité des aliments au Canada afin de refléter la compétitivité et les besoins pratiques de notre secteur. Remédier aux pénuries de main-d'œuvre grâce à des efforts de collaboration reste une priorité absolue.

Par ailleurs, nous nous intéressons également au commerce et à la mise en marché, en élaborant des stratégies qui concilient les prix abordables pour les consommateurs et les réalités économiques auxquelles sont confrontés les producteurs. Nous nous engageons à plaider en faveur de l'adoption rapide du projet de loi C-280 et à participer activement à la finalisation du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie. En relevant ces défis et en saisissant ces occasions avec une « une nouvelle approche », nous restons unis dans notre mission. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, mes connaissances en tant que producteur guident continuellement ma vision de notre croissance collective et de notre résilience dans le paysage en constante évolution de l'agriculture canadienne. La voie à suivre est celle de l'innovation, de la défense des intérêts et de la culture, et ensemble, nous continuerons à faire des progrès significatifs dans l'intérêt des producteurs de fruits et légumes canadiens.

---

**Jan VanderHout**

*Président*

*Producteurs de fruits et légumes du Canada*

# EN CHIFFRES

77

**Rapports de communication avec le Commissaire au lobbying.** Cette année, les PFLC ont fait 77 rapports de communication avec le Commissaire au lobbying. Chaque fois que le personnel ou les membres des PFLC rencontrent des titulaires d'une charge publique désignée, un rapport correspondant doit être déposé, mettant en évidence les thèmes abordés.

16

**Soumissions aux consultations du gouvernement:** Faisant preuve d'un engagement proactif, les PFLC ont présenté 16 contributions à diverses consultations du gouvernement. Ces soumissions portaient sur une série d'enjeux vitaux pour les membres des PFLC, allant des contributions au budget fédéral aux discussions sur la modification des réglementations sur les plastiques et sur les produits antiparasitaires. Des informations détaillées sur les soumissions des PFLC sont disponibles à l'adresse suivante : [www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca).

2

**Comparutions devant les commissions permanentes de la Chambre des communes et du Sénat.** En mars 2023, les PFLC ont comparu devant la commission sénatoriale de l'Agriculture et des Forêts (AGFO), apportant leur éclairage à une étude sur la santé des sols. En outre, en juin 2023, les PFLC ont présenté leur point de vue sur le projet de loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. Quinton Woods, membre du conseil d'administration des PFLC et président du groupe de travail sur le commerce et la mise en marché, ainsi que l'ancienne directrice générale, Rebecca Lee, ont souligné l'importance du projet de loi C-280 pour le secteur.

20

**Lettres au gouvernement.** Les PFLC ont rédigé 20 lettres traitant d'enjeux cruciaux pour les producteurs canadiens. Ces lettres incluent des appels au soutien du gouvernement pour les producteurs touchés par des conditions météorologiques extrêmes, des inquiétudes concernant la stabilisation du prix des produits d'épicerie, et des enjeux concernant les PLU compostables. Toutes les lettres peuvent être lues sur le site [www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca).

12

**Lettres conjointes au gouvernement.** En collaboration avec des partenaires, les PFLC ont co-rédigé 12 lettres conjointes adressées au gouvernement. Les sujets abordés vont de la taxe sur les logements sous-utilisés à la réglementation sur les plastiques en passant par la Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture. Ces lettres peuvent être lues sur le site [www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca).

236

**Points de communication avec les sénateurs pour le plaidoyer en faveur du projet de loi C-234:** Dans le cadre d'un vigoureux plaidoyer en faveur du *projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, les PFLC ont communiqué avec 236 sénateurs au cours des mois d'octobre et de novembre 2023. Cette campagne, comprenant des appels directs, des lettres et des courriels, a été essentielle pour défendre les intérêts des producteurs canadiens.

85

**Réunions avec des parlementaires et des représentants du gouvernement:** Les PFLC se sont engagée dans 85 réunions avec divers parlementaires et représentants du gouvernement dans le cadre de trois événements de plaidoyer. Ces discussions ont principalement porté sur le *projet de loi C-280, la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais, le projet de loi C-234, la Loi modifiant la Loi sur la pollution causée par les gaz à effet de serre*, la compétitivité et le fardeau réglementaire cumulatif ainsi que les solutions d'emballage pour les fruits et légumes frais.

1500

**Abonnés de X et 2 898 abonnés de LinkedIn:** En 2023, les PFLC ont considérablement amélioré leur portée numérique, en augmentant X (la plateforme précédemment connue sous le nom de Twitter) et les abonnés de LinkedIn à 1 500 et 2 898 respectivement, avec des gains de 187 et 1 388 abonnés. Cette croissance est cruciale, car un grand nombre des abonnés des PFLC incluent des parlementaires et des intervenants de l'industrie. En outre, une nouvelle page Facebook a été lancée à la fin de l'année 2023, attirant rapidement 20 "J'aime" et 31 "Abonnés". Ces plateformes ont joué un rôle central dans l'engagement en temps réel avec des personnes et des organisations influentes à travers le secteur et la nation, renforçant la présence des PFLC dans le paysage numérique de notre plaidoyer agricole.

22

**Communiqués de presse ont été émis:** En 2023, les PFLC ont activement communiqué avec les médias, en publiant 22 communiqués de presse. Cette communication cohérente a engagé les médias de manière significative avec le secteur des fruits et légumes, assurant une large diffusion des messages clés des PFLC à travers diverses publications d'information.

# GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Les outils de gestion des risques d'entreprise (GRE) sont d'une importance fondamentale pour le secteur des fruits et légumes frais. L'année 2023 a présenté des défis sans précédent pour les producteurs canadiens, marqués par l'une des saisons de croissance les plus difficiles de mémoire récente et aggravés par l'escalade des événements climatiques extrêmes, une tendance qui devrait s'intensifier à l'avenir. Tout au long de ces défis, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont continué à plaider en faveur des producteurs de fruits et légumes canadiens, en veillant à ce que le gouvernement canadien renforce la boîte à outils de GRE avec des outils appropriés, efficaces et opportuns afin que les producteurs puissent rester compétitifs dans les années à venir.

## COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

En novembre 2023, L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), membre des PFLC, a joué un rôle déterminant en coulisses pour influencer le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes à mener une étude sur les programmes d'assurance et l'aide fédérale spécifique au secteur des fruits et légumes. En 2024, le Comité se penchera sur l'efficacité des programmes d'assurance et de l'aide ponctuelle accordée, ainsi que sur les solutions possibles à développer pour une plus grande résilience climatique, telles que des mesures d'adaptation au climat et des programmes visant à mieux soutenir le secteur des fruits et légumes face au changement climatique. Il est extrêmement important que tous les parlementaires, y compris et surtout ceux qui n'ont pas de producteurs de fruits et légumes dans leur circonscription, soient informés des risques auxquels le secteur est confronté. Les PFLC continueront à s'engager auprès de tous les parlementaires et à recommander des changements qui amélioreront les outils de gestion des risques commerciaux mis à la disposition des producteurs.

## FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CANADIEN POUR UNE AGRICULTURE DURABLE (PCA DURABLE)

En 2023, le programme de Partenariat canadien pour une agriculture durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est entré en vigueur, mettant de côté 3,5 milliards de dollars pour renforcer et faire croître le secteur agricole et agroalimentaire canadien au cours des cinq prochaines années. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'agriculture se sont publiquement engagés à améliorer continuellement les programmes de GRE, et les PFLC veillent activement à ce que ces engagements soient respectés. Les PFLC ont plaidé en faveur d'une révision du PCA durable, visant notamment à faire passer le taux de déclenchement d'Agri-stabilité de 70 % à 85 %, afin d'améliorer la réactivité du programme aux risques agricoles.

En outre, les PFLC jouent un rôle essentiel au sein d'un groupe de travail technique ad hoc sur la GRE. Ce groupe est composé des PFLC, de la Fédération canadienne de l'agriculture, de la Canadian Canola Growers Association, de l'Association canadienne des bovins, des Producteurs de grains du Canada, de l'Alberta Cattle Feeders' Association et du Conseil canadien du porc. Le groupe de travail technique travaille à une réforme complète des programmes de gestion des risques de l'entreprise pour les producteurs agricoles canadiens. Cet effort concerté de la part des PFLC témoigne de leur dévouement à veiller à ce que les programmes de GRE ne soient pas seulement promis, mais aussi mis en œuvre de manière efficace et adaptés aux besoins en constante évolution du secteur agricole canadien.



## PROJET D'ASSURANCE-REVENU

Les PFLC suivent de près les travaux d'AAC visant à entreprendre une analyse complète de la manière dont l'assurance des revenus de l'entreprise agricole et l'assurance des marges pourrait fonctionner dans le secteur canadien des fruits et légumes. Gallagher Re, un chef de file mondial en matière d'assurance, de gestion des risques et de services de conseil, a été chargé par AAC d'examiner les pratiques de production, les caractéristiques uniques de commercialisation et les risques principaux qui affectent les revenus agricoles au cours des cycles de production des fruits et légumes. Les PFLC se sont engagés auprès d'AAC et de Gallagher Re à faire avancer ce projet le plus efficacement possible.



## REGARD VERS L'AVENIR

Conscients de la menace croissante que représentent les événements climatiques, les PFLC concentrent leurs efforts sur le plaidoyer et les initiatives de collaboration avec les partenaires du gouvernement fédéral afin de défendre les stratégies de gestion des risques d'entreprise pour le secteur des fruits et légumes frais. Au cours de l'année à venir, les PFLC poursuivront leur collaboration avec AAC et d'autres intervenants du secteur afin de s'assurer que les producteurs disposent des outils nécessaires à la gestion des risques de l'entreprise. En 2024, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes doit examiner les enjeux pertinents pour le secteur horticole, y compris les programmes d'assurance et le soutien fédéral à l'industrie. En outre, les PFLC s'engagent avec AAC et Gallagher Re à examiner des options d'assurance alternatives dans le cadre d'une étude complète sur l'assurance-revenu.

À l'approche du budget fédéral 2024, les PFLC vont persister dans leur dialogue avec le gouvernement pour formuler des programmes qui soutiennent le secteur pendant les crises liées au climat, qui peuvent dévaster les cultures et, parfois, les moyens de subsistance des producteurs. Il est urgent que des programmes tels qu'Agri-relance et Agri-stabilité fonctionnent de manière plus efficace, plus réactive et plus prévisible.

*“Les deux dernières années ont démontré qu'un plaidoyer persistant sur la GRE porte ses fruits, avec des progrès réalisés sur le taux de paiement d'Agri-stabilité, la limite de la marge de référence et les améliorations administratives. Il est clair que nous devons continuer à préconiser avec un niveau d'urgence élevé pour s'assurer que les producteurs disposent d'outils de GRE solides et peuvent gérer le risque croissant et l'imprévisibilité présentés par le changement climatique.”*

**STEFAN LARRASS**

PRÉSIDENT  
DU GROUPE DE TRAVAIL DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

# RAPPORT ANNUEL SUR LA PROTECTION DES CULTURES

**Le Groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC) des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) s'est réuni à de nombreuses reprises au cours de 2023, avec un plaidoyer continu pour soutenir la disponibilité d'outils de protection des cultures essentiels pour les producteurs.**

## PLAIDOYER POUR LA PROTECTION DES CULTURES

Les PFLC ont continué leur plaidoyer en faveur des besoins des producteurs de fruits et légumes en matière de protection des cultures en 2023 lors d'événements tels que De la ferme à l'assiette et Moisson d'automne.

Le GCPC a également rencontré l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et le Centre de lutte antiparasitaire (CLA) en janvier 2023 pour discuter des enjeux et des inquiétudes des producteurs de fruits et légumes du Canada en matière de protection des cultures. En outre, les PFLC ont fait pression pour obtenir des augmentations de leur financement.

## FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DES CULTURES

Le financement de l'ARLA pour l'Initiative de transformation expirant à la fin du mois de mars 2024, les PFLC ont plaidé en faveur d'une poursuite du financement pour s'assurer que les progrès peuvent continuer à aborder les efficacités et les activités de l'ARLA qui contribueront à des décisions opportunes et fondées sur des données scientifiques. En particulier, la poursuite du financement des activités visant à recueillir des données du monde réel par le biais de la surveillance de l'eau et des informations sur l'utilisation des pesticides par les producteurs est importante pour affiner les évaluations des risques de l'ARLA.

Les PFLC ont continué à plaider en faveur de l'octroi de fonds supplémentaires au Centre de lutte antiparasitaire (CLA) pour l'élaboration de données et de soumissions relatives aux usages limités dans le secteur des fruits et légumes, y compris dans le cadre de la consultation prébudgétaire des PFLC.

## L'INITIATIVE DE TRANSFORMATION DE L'ARLA

Les PFLC ont continué à être actifs dans cinq groupes de travail techniques de transformation de l'ARLA en plus du Comité directeur de la transformation tout au long de 2023 pour s'assurer que les besoins du secteur des fruits et légumes sont entendus. Les domaines clés de la transformation de l'ARLA sont :

- Renforcer la protection de l'environnement et de la santé humaine grâce à des processus opérationnels modernisés ;
- Améliorer la transparence et l'accès à l'information ;
- Accroître l'utilisation de données réelles et d'avis indépendants ;
- Une révision ciblée de la Loi sur les produits antiparasitaires.

Des progrès ont été constatés dans tous les domaines. Le 3 janvier 2024, l'ARLA a publié la Politique sur la surveillance continue des pesticides, projet de directive PRO2024-01 pour une période de consultation publique de 60 jours. Les PFLC ont répondu à cette proposition. En mai 2023, l'ARLA a publié un avis d'intention (NOI2023-01) qui proposait un certain nombre de modifications réglementaires liées aux données d'essai confidentielles, aux limites maximales de résidus à l'importation, aux espèces en péril et aux évaluations cumulatives des risques pour l'environnement. Les PFLC ont répondu à cette consultation après s'être aligné avec d'autres organisations de producteurs pour exprimer leurs objections à la plupart des propositions qui favorisaient fortement le lobby environnemental.

## COMITÉ DIRECTEUR SUR LA TRANSPARENCE DE L'INNOVATION EN MATIÈRE DE SÉLECTION VÉGÉTALE DE L'AAC

Les PFLC participent à ce comité directeur qui se concentre sur la façon de communiquer aux producteurs les variétés qui contiennent des traits qui sont exemptés de réglementation (c'est-à-dire les traits génétiquement modifiés). Les développeurs de traits peuvent volontairement soumettre la notification d'un nouveau trait (et non d'une variété) à la base de données de la Liste des produits issus de la sélection végétale qui ne sont pas nouveaux destinés à l'alimentation de Santé Canada qui a été établie en 2023. En 2023 Semence Canada a également établi une base de données en ligne des variétés pour les cultures (y compris les pommes de terre) qui sont soumises à l'enregistrement des variétés. Toutefois, comme les cultures maraîchères sont exemptées de l'enregistrement des variétés, le Comité directeur s'est penché sur la communication des variétés contenant des traits génétiquement modifiés du développeur de semences au fournisseur de semences afin de garantir la transparence des traits génétiques contenus dans une variété particulière de légumes. Ceci est d'une importance cruciale pour les producteurs de légumes biologiques qui doivent s'assurer que les variétés qu'ils cultivent ne contiennent pas de traits génétiquement modifiés.

## RÉÉVALUATIONS ET EXAMENS SPÉCIAUX DE L'ARLA

L'année 2023 a été exceptionnellement calme en termes de publication par l'ARLA de propositions de décisions de réévaluation ou d'examen spécial ayant un impact négatif sur le secteur des fruits et légumes. Il n'y a pas eu de décisions proposées qui ont exigé que les PFLC répondent aux consultations publiques. Les décisions de réévaluation proposées ou finales qui ont maintenu l'utilisation sur la plupart, voire la totalité, des cultures de fruits et légumes incluent les matières actives zoxamide (fongicide Gavel) et abamectine (insecticides Agri-Mec/Minecto). La décision de réévaluation proposée pour le fongicide largement utilisé azoxystrobine (fongicide Quadris), qui maintient toutes les utilisations, est particulièrement importante. La décision finale d'examen spécial pour la picoxystrobine (fongicide Acapela/Cerefit) a également maintenu toutes les utilisations. En juin 2023, l'ARLA a publié une mise à jour du plan de travail de réévaluation et d'examen spécial pour la période 2023-2028. De nombreux délais pour les décisions relatives aux matières actives (voir le tableau ci-joint) ont été modifiés par rapport à ceux publiés dans le rapport annuel 2022 des PFLC.



*“Alors que nous naviguons dans le paysage en évolution de la protection des cultures, notre engagement au sein du Groupe consultatif sur la protection des cultures demeure inébranlable : promouvoir et assurer la disponibilité d'outils essentiels qui soutiennent la durabilité et la compétitivité des producteurs de fruits et légumes canadiens. Ensemble, nous construisons un avenir solide pour notre secteur.”*

**JASON SMITH**

PRÉSIDENT

DU GROUPE CONSULTATIF SUR LA PROTECTION DES CULTURES

## RÉÉVALUATIONS ET EXAMENS SPÉCIAUX DES PESTICIDES

L'ARLA a publié les documents d'évaluation suivants au cours de 2023 et a établi des échéances pour les décisions concernant les produits pertinents pour les fruits et légumes.

## ACTIVITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

Les réponses antérieures des PFLC aux documents réglementaires de l'UE concernant les limites maximales de résidus (LMR) ont été compilées pour étayer les affaires judiciaires de l'UE concernant les LMR pour les néonicotinoïdes. Ces informations seront soumises à une date ultérieure, au fur et à mesure de l'avancement des affaires.

## REGARD VERS L'AVENIR

Cette année devrait exiger des ressources importantes pour les réponses aux consultations dans le domaine de la protection des cultures. L'ARLA a indiqué que les consultations publiques pour les initiatives politiques de transformation auront lieu en 2024, y compris celles sur la transparence, les pratiques commerciales, la surveillance continue, l'effort proportionnel et les données du monde réel. En outre, le calendrier de l'ARLA pour les réévaluations et les examens spéciaux indique que les décisions concernant plusieurs matières actives importantes pour les fruits et légumes seront publiées au cours des prochains mois, ce qui pourrait nécessiter des réponses de consultation approfondies de la part des PFLC. Le GCPC continuera à plaider en faveur de la réglementation des outils de protection des cultures pour les producteurs de fruits et légumes auprès de l'ARLA et du CLA, ainsi que devant les sénateurs et les parlementaires élus.

Avec le départ de la responsable de la protection des cultures des PFLC, Caleigh Hallink-Irwin, au printemps de 2023, les activités de protection des cultures ont été soutenues par David Jones sur une base à temps partiel. Les PFLC se réjouiront d'embaucher un gestionnaire de la santé des végétaux et de la protection des cultures à temps plein en 2024.

Décisions d'examen spécial publiées	Projet	fosétyl-ammonium atrazine
	Finale	picoxystrobin
Publié Décisions de réévaluation	Projet	abamectin azoxystrobin
	Finale	zoxamide pyréthrines kaolin 1-méthylcyclopropène (1-MCP) Chondrostereum purpureum (souche PFC2139)
Décisions de réévaluation à venir en 2024	Projet	s-métolachlore (février) clothianidine (octobre-décembre) thiaméthoxame (octobre-décembre) fénamidone (juillet-septembre) famoxadone (juillet-septembre) Grappe d'acides gras (juillet-septembre) nonylphénoxyéthoxyéthanol (janvier) bicarbonate de potassium (juillet-septembre) grappe mecoprop (juillet-septembre) Grappe d'acides gras (juillet-septembre) grappe de gibbélles (juillet-septembre) bromure de méthyle (février)
	Finale	Bacillus subtilis (janvier) tébuconzole (avril-juin) quizalofop-p-éthyl (février)
Décisions d'examen spécial à venir en 2024	Projet	bromure de méthyle (février) pydiflumetofen (octobre-décembre) Grappe de MCPA (octobre-décembre) dicamba (février)
	Finale	chlorothalonil (avril-juin) atrazine (février)
Réévaluations terminées	FERMÉ	fenbuconazole

# CALENDRIER DES DÉCISIONS D'EXAMENS SPÉCIAUX ET DE RÉÉVALUATION DE L'ARLA CONCERNANT L'HORTICULTURE (MISE À JOUR : DÉCEMBRE 2023)

## FONGICIDES

Ingrédient actif	Tebuconazole Groupe 3	Zoxamide Groupe 22	Groupe de Bacillus subtilis Groupe BM02	Azoxystrobin Groupe 11	Chlorothalonil Groupe M5
Nom commercial	FOLICUR Fongicide	ZOXIUM Fongicide	SERENADE, TAEGRO, Biofongicide	QUADRIS Fongicide	DACONIL, BRAVO, ECHO, CHLOROTHALONIL, EQUUS
<b>Statut de la décision</b>	Consultation publique examen cyclique : PRVD2021-08 23 juillet 2021	examen cyclique : RVD2023-04 9 février 2023	Cyclical Review: RVD2024-02 Jan 29, 2024	Consultation publique examen cyclique : PRVD2023-02 15 Juin 2023	Consultation publique examen spécial : PSRD2022-01 11 février 2022
<b>Catégorie de réévaluation</b>	1	1	3	1	
<b>Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture</b>	Acceptable pour le maintien de l'utilisation avec mesures d'atténuation	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation	Acceptable for continued use with mitigation measures	Proposition acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation	L'ARLA propose l'annulation de toutes les utilisations, sauf sur les plantes ornementales de serre, en raison des risques pour la santé et l'environnement.
<b>Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées</b>	Asperge	Pommes de terre, raisins, oignon (bulbe)	Asperges, CG 13 (petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium, mûres et framboises), CG 13-07 (baies et petits fruits), bleuets nains et en corymbe, CG 5 (Brassica), CG 6 (légumineuses), CG 3 (légumes-bulbes), CG 1 (légumes-tubercules), pommes de terre, betteraves à sucre et betteraves potagères, GC 9 (cucurbitacées)  suite ci-dessous	Légumineuses à gousse comestible et légumineuses vertes à écosser, pommes de terre, tomates plein champs, maïs sucré, ginseng, asperges, épinards, carottes, radis chinois daïkon, rutabaga, navet, betteraves potagères, radis, cerises de terre, choux, canneberges, céleri, fraises, bleuets, patates douces, cucurbitacées, plantes ornementales de serre et d'extérieur.	Carotte, panais, pommes de terre, oignon (verts et ordinaires), Brassica (brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou), tomates (de transformation), asperges, bleuets en corymbe, cerises (acides et douces), maïs sucré, pêches, nectarines, canneberges
	GC 8 (légumes-fruit), tomates, poivrons, raisins, GC 4 (légumes-feuilles), laitue, épinards, céleri, GC 11 (fruits à pépins), pommes, GC 12 (fruits à noyau), radis, navet, rutabaga, fraises, GC 19 (fines herbes et épices)				
<b>Décision finale</b>	Q1 (2024–25)	Terminé	Terminé	À déterminer	Q1 (2024–25)

## FONGICIDES

Ingrédient actif	Picoxystrobine Groupe 11	Fenbuconazole Groupe 3	Cyprodinil Groupe 9	Famoxadone Groupe 11	Fénamidone Groupe 11
Nom commercial	ACAPELA, CEREFIT A Fongicide	INDAR Fongicide	VANGARD, SWITCH Fongicide	TANOS Fongicide	REASON Fongicide
<b>Statut de la décision</b>	Examen spéciale : SRD2023-01 30 mai 2023	Consultation publique examen cyclique : <b>Fermé</b>	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2025-26)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q2 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q1 (2024-25)
<b>Catégorie de réévaluation</b>		1	1	1	1
<b>Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture</b>	L'utilisation peut être poursuivie. Aucune mesure d'atténuation supplémentaire n'est requis.	Les titulaires ont informé l'ARLA que toutes les préparations commerciales ont été volontairement abandonnées et que la réévaluation a été clôturée.			
<b>Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées</b>	Groupe de cultures 6A (légumineuses à gosses comestibles), groupe de cultures 6B (Légumineuses à gousse comestible et légumineuses vertes à écosser), pommes de terre, légumes à bulbe, maïs sucré, cacahuètes	Fruits à noyau, bleuet en corymbe	Pommes, fruits à noyau, raisins, oignons, fraises, carottes, feuilles de moutarde, feuilles de navet, choux, céleri, épinards, poivrons de plein champ, tomates de plein champ, légumineuses à gousse comestible, poivrons de serre, concombres de serre, tomates de serre, laitue de serre, amélanche de Saskatoon, sous- groupes de cultures 13-07A (mûres et framboises), 13-07B (petits fruits de genres Ribes), 13-07F (petits fruits grimpants), 13-07G (petits fruits de plantes naines), 8-09A (tomate), groupe de cultures 1B (racines et tubercules)	Pommes de terre, tomates de plein champ, mûres et framboises	Carotte, cucurbitacées, pomme de terre, feuilles de navet, tomate, ginseng, haricots verts à écosser, basilic, légumes tête et tige de Brassica, légumes à feuilles de Brassica, légumes bulbeux, épinards (y compris les jeunes épinards)
<b>Décision finale</b>	Terminé	Réévaluation clôturée	À déterminer	À déterminer	À déterminer

## FONGICIDES

Ingrédient actif	Fluazinam Groupe 29	Fosétyl aluminum Groupe P07	Pydiflumetofen Groupe 7	Propiconazole Groupe 3	Ipconazole Groupe 3
Nom commercial	ALLEGRO Fongicide	ALIETTE Fongicide	POSTÉRITÉ, A19649 Fongicide	TILT Fongicide	RACONA, VORTEX Fongicide
<b>Statut de la décision</b>	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-25)	Consultation publique examen spécial <b>PSRD2023-02</b> 14 novembre 2023	Consultation publique examen spécial PSRD Q3 (2024-25)	Consultation publique examen spéciale PSRD Q4 (2025-26) examen cyclique à initier 2027-2028	Examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée
<b>Catégorie de réévaluation</b>	1				
<b>Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture</b>		Proposition acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation			
<b>Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées</b>	Pommes de terre, Bok choy Chou chinois ; brocoli ; brocoli-rave ; choux de Bruxelles ; choux ; choux-fleurs ; chou-brocoli ; brocoli chinois ; chou de moutarde sauvage ; chou cavalier ; chou vourrager ; chou-rave ; mizuna ; feuilles de moutarde ; épinard moutarde ; chou Napa chinois et feuilles de colza, bleuets en corymbe et bleuets nain, groseille, baies de sureau, groseille à maquereau, airelles de myrtille, raisin (sauf raisin de table)  suite ci-dessous	Pommes, ginseng, framboises rouges/ noires, mûres, canneberges, raisins, fraises, laitues, laitues de serre en C.-B., épinards, oignons, légumes têtes et tiges Brassica (groupe de cultures 5-13) et légumes à feuilles de type Brassica (groupe de cultures 4-13b), transplants de légumes têtes et tige de brassica cultivé en serre (groupe de cultures 5-13), transplants verts feuillus de brassica cultivé en serre (sous-groupe de cultures 4-13b), chou-rave, rutabaga, endives belges, bleuets en corymbe,	Pommes de terre, légumes-racines et légumes-tubercules (sous-groupe de cultures 1a), légumes à tubercules et légumes à cormes, feuilles de légumes racines et à tubercules, légumes-feuilles de brassicacées à bulbe, légumes-tiges de brassicacées, légumes-fruits, cucurbitacées, fruits à pépins, bleuets (nains) - année de germination, pêches (sous-groupe de cultures 12-09b), cerises (sous-groupe de cultures 12-09a), fruits à noyau (groupe de cultures 12-09), concombres de serre, poivrons de serre et laitues de serre, maïs sucré.	Pêches, nectarines, prunes, cerises douces, cerises acides, abricots, bleuets en corymbe et bleuets nains, amélanchier de Saskatoon, canneberges, mûres et framboises, rutabagas, asperges, fraises, betteraves de jardin.	Maïs sucré, légumineuses (pois et haricots à gousses comestibles et succulentes)

légumineuses à gousses comestibles (sauf le pois) : haricot (*Phaseolus* spp.), ginseng, carotte, pomme, légumes cucurbitacées cultivés en plein champ (groupe de cultures 9), oignon bulbeux (sous-groupe de cultures 3- 07A), poivrons de plein champ.

<b>Décision finale</b>	À déterminer				
------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

## FONGICIDES

Ingrédient actif	Trifloxystrobine Groupe 11	Pyraclostrobine Groupe 11	Boscalid Groupe 7	Bicarbonate de potassium	Soufre Groupe M
Nom commercial	STRATEGO, FLINT, TRILEX AL, CGA279202, EVERGOL, LUNA SENSATION Fongicide	HEADLINE, CABRIO, PRISTINE Fongicide	LANCE, PRISTINE, CANTUS Fongicide	MILSTOP, SIROCCO Fongicide	KUMULUS, MICROWETTABLE Fongicide
Statut de la décision	Examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée	Examen cyclique : Phase de cadrage achevée	Examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q2 (2024-2025)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-2025)
Catégorie de réévaluation	1	1	1	2	2

## Aucune décision proposée/finale ayant une incidence sur l'horticulture

Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Maïs sucré, raisin, groupe des fruits à pépins (pomme, pommette, nèfle du Japon, cenelle, poire, poire asiatique et coing), cerises, traitement des semences d'haricots (succulents, mange-tout), pois (Inclut le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout, le pois sugar snap), asperges, sous-groupe de cultures 1b : (carottes et autres légumes-racines), SOUS-GROUPE DE CULTURES 4A : LÉGUMES VERTS À FEUILLES (sauf Brassica), sous-groupe de cultures 4B [légumes à pétioles feuillus (sauf Brassica)], sous-groupe de cultures 5 (légumes-feuilles de Brassica), sous-groupe de cultures 9 (cucurbitacées), sous-groupe de cultures 12-09 (fruits à noyaux), sous-groupe de cultures 13-07G (baie à croissance basse).	Maïs sucré, légumineuses à gousses comestibles (sous-groupe de cultures 6-A), haricots et pois à écosser succulents (sous-groupe de cultures 6-B), pommes de terre, betteraves à sucre, bleuets (en corymbe, nain), groupe des légumes bulbeux, groupe des légumes-cucurbitacées, légumes à fruits (aubergine, poivron de plein champ, tomate de plein champ), feuilles de betterave potagère, feuilles radis, légumes racines, groupe des fruits à noyau, groupe des fruits à pépins, fraises, groupe des baies, endive belge, groupe des légumes du genre Brassica, groupe des légumes à bulbe, carottes, céleri-rave, groupe des légumes-cucurbitacées, raisins, concombres de serre, laitues de serre, poivrons de serre, tomates de serre, légumes à feuilles (sauf Brassica), groupe des fruits à pépins, groupe des fruits à noyau, fraises.	Haricots succulents, pois succulents, pommes de terre, groupe des baies, endive belge, groupe des légumes du genre Brassica, groupe des légumes à bulbe, carottes, céleri-rave, groupe des légumes-cucurbitacées, raisins, concombres de serre, laitues de serre, poivrons de serre, tomates de serre, légumes à feuilles (sauf Brassica), groupe des fruits à pépins, groupe des fruits à noyau, fraises.	Cultures maraîchères en serre, cucurbitacées de plein champ (concombres, melons, citrouilles, courges), fruits à noyau (pêches, nectarines, abricots, prunes, pruneaux), fraises de serre et de plein champ, herbes aromatiques et épices de serre et de plein champ, menthe, raisins (conventionnels et biologiques), artichauts, laitues de serre et poivrons de plein champ, pommes.	Pomme, poire, pêche, prune, cerise douce, cerises aigres-douces, raisin, tomate et poivron de serre, groseille, groseille à maquereau, framboise, mûre, rutabaga
Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

## INSECTICIDES

Ingrédient actif	Pyréthrine Groupe 3	Abamectine Groupe 6	Acétamipride Groupe 4A	Clothianidine (général) Groupe 4A
Nom commercial	SAFER'S, BUG-X Insecticide	AVID, AGRI-MEK Insecticide/Miticide	ASSAIL Insecticide	CLUTCH Insecticide
<b>Statut de la décision</b>	Examen cyclique RVD2023-06 2 mars 2023	Consultation publique examen cyclique : PRVD2023-01 28 février 2023	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2025-26)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q3 (2024-25)
<b>Catégorie de réévaluation</b>		1	1	1
<b>Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture</b>	Acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation. Cultures non spécifiquement identifiées sur les étiquettes des produits de la classe commerciale, c'est-à-dire suppression des termes généraux relatifs aux cultures, tels que "légumes".	Proposition acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation		
<b>Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées</b>	Asperges, bleuets, haricots, brocoli, chou, Choux de Bruxelles, chou-fleur, céleri, concombre, aubergine, raisin, le chou vourager, laitue, feuilles de moutarde, épinards, poivrons de serre, pommes de terre, radis, framboise, tomates, navets	Tomates de serre, poivrons de serre, concombres de serre, pommes, poires, mûres et framboises (sous-groupe 13-07A), fraises (sous-groupe 3-07A), raisins, oignons à bulbes (sous-groupe 3-07A), oignons verts (sous-groupe 3-07B).	Légumes-feuilles, Cultures de choux (groupe 5), tomates de plein champ, fruits à pépins, pommes de terre, légumes-feuilles (groupe 4), cerises de terre, poivrons de plein champ, fruits à noyau, fraises, bleuets (en corymbe et nain), petits fruits de genres Ribes (groupe 13-07B), raisin, maïs sucré, rutabaga, pois et haricots à écosser (sous-groupe 6B), pois à gousses comestibles, asperges, mûres et framboises (13-07A).	Pomme de terre (traitement des morceaux de semences Nipsit), patate douce, fruits à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruits à noyau
<b>Décision finale</b>	Terminé	À déterminer	À déterminer	À déterminer

## INSECTICIDES

Ingrédient actif	Thiaméthoxame (général) Groupe 4A	Spinetoram Groupe 5	Spinosad Groupe 5	Méthoxyfénoside Groupe 1B
Nom commercial	CRUISER, ACTARA Insecticide	RADIANT, DELEGATE Insecticide	SUCCESS, ENTRUST Insecticide	Intrepid Insecticide
Statut de la décision	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-25)			
Catégorie de réévaluation	1	1	1	1

## Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture

Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Maïs sucré, haricots, pois, cucurbitacées, pommes de terre, légumes-feuilles (groupe 4), légumes du genre Brassica (groupe 5), légumes-fruits (groupe 8-09), pommes, pommottes, poires, poires asiatiques, légumes-racines, mûres et framboises, petits fruits de genres Ribes, cerises, baies à croissance basse, poivrons de plein champ, poivrons de serre	Fruits à pépins CG 11-09, pommes, asperges, bleuets en corymbe et nain, mûres et framboises, cultures de chou (légumes-feuilles du genre Brassica), légumes fruitiers et okra, raisin, légumes à feuilles GC 4-13, feuilles de navet et de betteraves, carotte, raifort, radis, radis oriental, rutabaga, navet, fruits à noyau GC 12-09, fraises, baies SGC 13-07A, 13-07B, 13-07G, légumes-tiges et légumes à pomme de type Brassica GC 5-13, légumes fruitiers GC 8-09, feuilles de légumes racines et à tubercules GC 2, pommes de terre, légume-racine, légumes à feuilles et à pétioles SGC 22B, légumes à tige et à côtes SGC 22A, légumes-bulbes GC 3, pois mange-tout, basilic, aneth, ginseng, maïs sucré, petits fruits SGC 13-07B, mûres et framboises SGC 13-07A, petits fruits à faible croissance SGC 13-07G, légumes de serre, menthe, pépinières non en production, légumes racines.	Pommes, pommes de terre, plantes ornementales d'extérieur, légumes racines et à tubercules (raifort, radis, radis orientale, rutabaga, navet), maïs sucré, légumes verts à feuilles du sous-groupe 4-13A, légumes verts à feuilles du sous-groupe 4-13B, légumes fruitiers CG 8-09, fruits à pépins CG 11-09, légumes tête et tige de Brassica CG 5-13 et chou-rave, fruits à pépins CG 12-09, cerisiers de Virginies, nectarines, pêches, cerises (douces et acide), pois mange-tout, plantes ornementales et légumes de serre, raisin, canneberge, bleuets nain et en corymbe, sous-groupe de mûre et framboises CG 13-07A, sous-groupe de petits fruits de genres Ribes CG 13-07B, sous-groupe de baies à faible croissance CG 13-07G, légumes à tige et à côtes CG 22A, sous-, légumes à feuilles et à pétioles, Sous-groupe de culture légumières 22B, légumes-bulbes GC 3-07, basilic, graines d'aneth, ginseng, plants de serre, légumes à feuilles de type Brassica SGC 4-13B, légumes à tige et à pomme de type Brassica CG 5-13, menthe	Pommes, poires, autres fruits à pépins, framboises (rouges et noires), autres mûres et framboises, canneberges, bleuets (en corymbe et nain), autres petits fruits de genres Ribes, raisins, cerises, pêches, autres fruits à noyau Brocolis, chou, autres brassicacées (cultures de chou) légumes à feuilles, maïs sucrés, concombres, melons, citrouilles, courges et courgettes, tomates, poivrons, autres légumes-fruits, laitue (pomme et tête), autres légumes à feuilles, haricots et pois verts, patates douces, autres légumes à tubercules et cormes+, herbes (sauf ciboulette)
Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

## INSECTICIDES

Ingrédient actif	Phorate Groupe 1B	Thiaclopride Groupe 4	N-méthyl carbamates Groupe 1A	Organophosphates Groupe 1B	Bifénozate Groupe 20D
Nom commercial	THIMET Insecticide	THEME Insecticide	Various	Various	ACRAMITE, FLORAMITE Miticide
<b>Statut de la décision</b>	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q3 (2026-27)	Consultation publique examen spéciale PSRD Q3 (2027-28) examen cyclique Phase de cadrage	Consultation publique Évaluation des risques sanitaires cumulés Q2 (2025-26)	Consultation publique Évaluation des risques sanitaires cumulés Publication du plan de travail Janvier 2024	Examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée
<b>Catégorie de réévaluation</b>	2				

**Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture**

<b>Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées</b>	Pomme de terre	Pomme, pommette, nèfle du Japon cennelée, poire, poire asiatique, coing.	Gamme de cultures maraîchères et fruitières	Gamme de cultures maraîchères et fruitières	Légumes de serre (tomates, concombres, poivrons, aubergines), pommes ; raisins ; légumes-fruits (groupe de cultures 8-09), cucurbitacées (groupe de cultures 9) ; fruits à noyau (groupe de cultures 12) ; sous-groupe de cultures 13-07A : mûres, mûres de Logan, framboises, framboises sauvages ; menthe ; et herbes (sous-groupe de cultures 19A).
<b>Décision finale</b>	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

## HERBICIDES

Ingrédient actif	Groupe des acides gras	Glufosinate d'ammonium Groupe 10	Desmedipham Groupe 5	Groupe du mécoprop Groupe 4
Nom commercial	AXXE Herbicide	IGNITE LIBERTY Herbicide	BETAMIX Herbicide	MCPA AMINE Herbicide
<b>Statut de la décision</b>	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q2 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q1 (2026-27)	Consultation publique examen spécial PSRD Q4 (2027-28) examen cyclique à initier 2024-2028	Consultation publique examen cyclique PRVD Q2 (2024-25)
<b>Catégorie de réévaluation</b>	2	1		1
<b>Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture</b>				
<b>Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées</b>	Cultures alimentaires, serres	Est du Canada et Colombie-Britannique : framboise (framboises établies seulement),  Pommes, abricots cerises (douces et acides) bleuets en corymbe, raisins, nectarines, poires, prunes, pêches, bleuets nain (application en dormance), fraises (à jours neutres et produisant en juin), asperges (faux semis sur planches d'ensemencement, semis direct ; (planches établies après la récolte), carottes, laitues, oignons (faux semis sur planches d'ensemencement), pommes de terre (fissure du sol)	Betteraves rouges de jardin (de table) et variétés de fraises de juin nouvellement plantées	Cultures maraîchères, asperges, maïs sucré, légumineuses (y compris les pois), pois de conserve
<b>Décision finale</b>	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

## HERBICIDES

Ingrédient actif	Glufosinate Ammonium Groupe 10	MCPA Cluster Groupe 4	Dicamba Herbicides Groupe 4	Bensulide Groupe 8	Mesotrione Groupe 27
Nom commercial	LIBERTY 15SN Herbicide	Various Herbicides	BANVEL Herbicide	PREFAR Herbicide	CALLISTO Herbicide
Statut de la décision	Consultation publique examen spéciale PSRD Q1 (2026-27)	Consultation publique examen spéciale PSRD Q3 (2024-25) examen cyclique À initier avril 2024 - mars 2025	Consultation publique examen spéciale PSRD Fév 2024	examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée	examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée
Catégorie de réévaluation					

**Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture**

Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Est du Canada et Colombie-Britannique : framboise (framboises établies seulement), pommes abricots cerises (aigres-douces) bleuets en corymbe, raisins, nectarines, poires, prunes, pêches, bleuets nain (application en dormance), fraises (à jours neutres et produisant en juin), asperges (faux semis sur planches d'ensemencement, semis direct ; (planches établies après la récolte), carottes, laitues, oignons (faux semis sur planches d'ensemencement), pommes de terre (fissure du sol)	Amine : maïs sucré, pois de transformation, asperges. Sodium : pois de transformation, maïs sucré Ester : asperges	Bleuets (nain)	Concombres	Maïs sucré, canneberge, asperge (établie), bleuet, rhubarbe
Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

## AUTRES TYPES DE PRODUITS

Ingrédient actif	Kaolin	Répulsif pour animaux à base de sang séché	1-Méthylcyclopropène (1-MCP)
Nom commercial	SURROUND Protection des cultures	PLANTSKYDD PLANTSKYDD Répulsif à cerfs	SMARTFRESH, ETHYLBLOC, RIPELOCK, EASYFRESH, HARVISTA, FYSIUM PGR
<b>Statut de la décision</b>	examen cyclique : RVD2022-10 30 juin 2022	examen cyclique : RVD2022-08 16 mai 2022	examen cyclique : RVD2023-15 26 septembre 2023
<b>Catégorie de réévaluation</b>	3	3	3
<b>Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture</b>	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec mise à jour de l'étiquette	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation
<b>Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées</b>	Fruits à pépins, fruits à noyau, raisins, cucurbitacées, pommes de terre, carottes, légumes à feuilles (à l'exclusion des Brassicas), framboises, fraises, oignons, échalotes	Plantes ornementales d'extérieur	pommes, poires, tomates
<b>Décision finale</b>	Terminé	Terminé	Terminé

## AUTRES TYPES DE PRODUITS

Ingrédient actif	Chondrostereum purpureum (Souche: PFC2139)	Bromure de méthyle	Chlorprophame (CIPC)
Nom commercial	CHONTROL, LALICIDE CHONDRO PGR	TERR-O-GAS Fumigant	SPROUT-NIP INHIBITEUR DE GERMES DE POMME DE TERR
<b>Statut de la décision</b>	examen cyclique : RVD2023-12 6 juillet 2023	Consultation publique examen spécial PSRD Fév 2024 examen cyclique PRVD Fév 2024	Consultation publique examen spécial PSRD Q3 (2025-26)
<b>Catégorie de réévaluation</b>	3	1	
<b>Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture</b>	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation		
<b>Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées</b>	Inhibition de la germination chez le cerisier Virginie et le nerprun	Tomates, plantes ornementales	Inhibition de la germination des pommes de terre
<b>Décision finale</b>	Terminé	À déterminer	À déterminer

## AUTRES TYPES DE PRODUITS

Ingrédient actif	Chlorpropham (CIPC)	6-benzylaminopurine	Groupe des gibbérellines : acide gibbérellique, gibbérellines A4A7	Nonylphénoxyéthoxyéthanol
Nom commercial	<b>SPROUT-NIP</b> INHIBITEUR DE GERMES DE POMME DE TERRE	<b>PROMALIN, ACCEL,</b> <b>MAXCEL, PERLAN, CILIS</b> PGR	<b>ACTIVOL</b> PGR	<b>AGRAL 90, AG-SURF</b> Surfactant
Statut de la décision	Consultation publique examen spécial PSRD Q3 (2025-26)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2025-26)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q2 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Déc. 2023)
Catégorie de réévaluation		1	3	3

### Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture

Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Inhibition de la germination des pommes de terre	Inhibition de la germination des pommes de terre	Pommes, poires, cerises douces	Agent d'épandage non ionique à utiliser avec les pesticides, y compris ceux appliqués sur les fruits et légumes.
Décision finale	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé

## SOURCES

Les tableaux ci-dessus sont fondées sur ce qui suit : Tableaux 1, 2, 3a et 3b de REV2023-01. Plan de travail de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour la réévaluation et l'examen spécial 2023-2028

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/note-reevaluation/2023/plan-travail-examens-speciaux-2023-2028.html>

Outil de recherche de l'ARLA sur les étiquettes de pesticides. <https://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>

## REMARQUE

Certains des produits de noms commerciaux contiennent des ingrédients actifs supplémentaires, et dans certains cas, les produits combinés dans la liste peuvent contenir plus de cultures sur leur étiquette qu'on retrouve sur l'étiquette des ingrédients actifs seulement.



*\* Les réévaluations de la catégorie 1 ont les délais les plus longs et nécessitent généralement la soumission d'informations avant de procéder à la mise à jour des évaluations des risques. Les évaluations peuvent inclure, sans s'y limiter, l'examen des nouvelles études et l'application de critères toxicologiques révisés dans les évaluations de l'exposition. Dans certains cas, une substance active ayant un grand nombre d'utilisations, des enjeux scientifiques émergents et/ou de nombreuses données de surveillance peuvent contribuer à accroître le niveau d'effort et à allonger les délais d'examen nécessaires à l'élaboration d'une proposition de document de décision.*

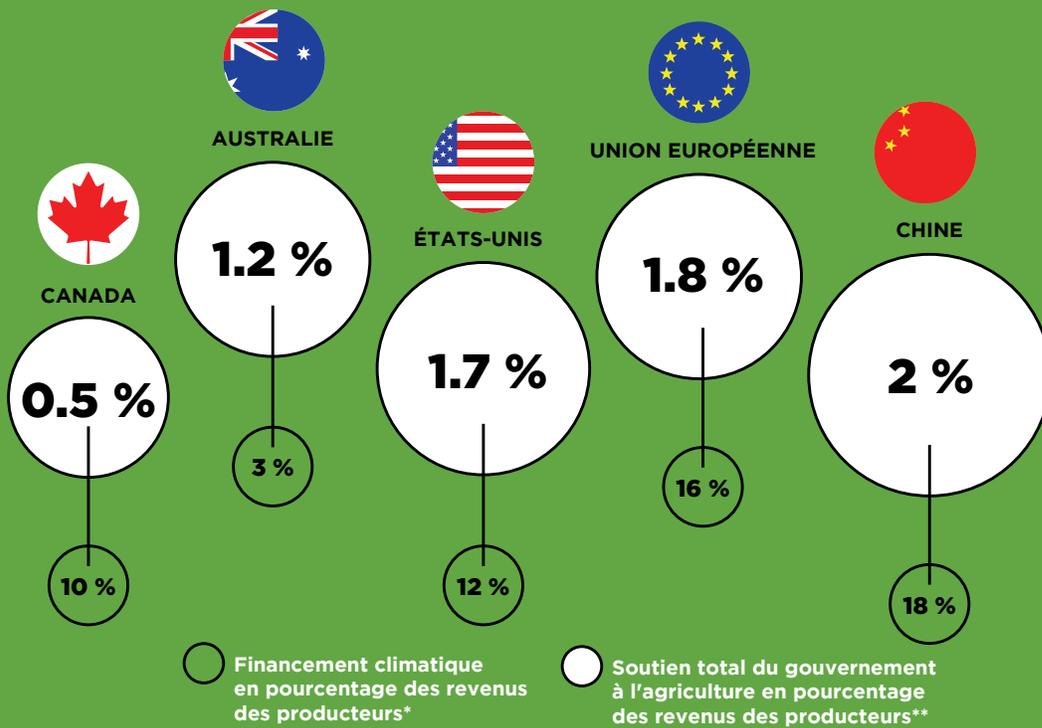
*Les réévaluations de la catégorie 2 ne nécessitent généralement pas la soumission d'informations supplémentaires à l'ARLA, mais elles peuvent inclure une évaluation détaillée de certains domaines, comme la mise à jour d'une évaluation des risques à l'aide d'hypothèses actuelles ou l'inclusion de nouvelles informations supplémentaires dans les estimations relatives à l'eau potable.*

*Les réévaluations de la catégorie 3 sont celles dans lesquelles tous les éléments peuvent avoir été correctement pris en compte par les examens précédents et où une nouvelle évaluation détaillée n'est pas justifiée ; toutefois, le résultat d'une réévaluation de la catégorie 3 pourrait encore exiger que les étiquettes des produits soient mises à jour pour répondre aux exigences actuelles en matière d'étiquetage.*

# ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 2023, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont pris les devants dans le paysage complexe de l'agriculture durable en soulignant la nécessité d'un soutien et d'un financement accrus de la part des gouvernements afin de rester en phase avec les avancées internationales en matière de pratiques intelligentes sur le plan climatique. En s'impliquant stratégiquement dans des initiatives clés telles que l'Indice national de rendement agroalimentaire, en préconisant des approches pratiques face à l'évolution de la réglementation sur les emballages en plastique et en réagissant aux changements législatifs, notamment le projet de loi C-234, les PFLC ont fait preuve d'un engagement fort pour représenter et soutenir les intérêts des producteurs de fruits et légumes au Canada, les positionnant ainsi à l'avant-garde de la résilience environnementale et climatique dans le secteur agricole.





\*Proportion des revenus provenant de programmes gouvernementaux axés sur les programmes intelligents pour le climat (2021)

\*\*Proportion des revenus agricoles issus de programmes gouvernementaux (2021)

## PAYSAGE INTERNATIONAL

Les producteurs canadiens de fruits et légumes se trouvent à la croisée des chemins, alors que les producteurs de denrées alimentaires au niveau mondial intensifient leurs efforts en faveur de l'agriculture durable. Les nations concurrentes investissent de manière importante dans des chaînes d'approvisionnement alimentaire intelligentes sur le plan climatique et soutenues par un financement substantiel et des mesures politiques solides. Dans ce paysage en évolution, l'agriculture canadienne risque de rester à la traîne si elle ne bénéficie pas d'un soutien adéquat de la part des gouvernements canadiens sous la forme de financements et d'instruments politiques comparables. Cette question est d'autant plus urgente que le Canada reçoit actuellement environ un tiers des fonds alloués au secteur agricole dans des pays comme les États-Unis, l'Australie, la Chine et les pays de l'UE, alors que les producteurs canadiens sont de plus en plus censés produire davantage tout en réduisant leurs émissions et contribuer à la sécurité alimentaire mondiale.

L'urgence est soulignée par les investissements robustes que d'autres pays réalisent dans des initiatives climatiques liées à l'agriculture. Les États-Unis, la Chine et les pays de l'UE, par exemple, consacrent des ressources considérables à la transformation de leurs secteurs agricoles. Les producteurs canadiens, qui contribuent déjà de manière significative à la sécurité alimentaire mondiale et qui adoptent des pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique, sont bien placés pour relever ces nouveaux défis.

Les PFLC continueront de plaider en faveur d'un soutien et d'un financement accrus de la part des gouvernements, ainsi qu'à s'aligner sur les efforts mondiaux afin d'améliorer les pratiques agricoles durables et intelligentes sur le plan climatique au sein du secteur canadien des fruits et légumes.

Source de l'image : rapport de RBC

<https://leadershipavise.rbc.com/nouveau-pacte-agricole-un-plan-en-neuf-points-pour-une-agriculture-adaptee-au-climat/>

## INDICE NATIONAL DE RENDEMENT AGROALIMENTAIRE

En mai 2023, les PFLC, dans le cadre d'une large coalition de 129 entités comprenant des entreprises agroalimentaires, des ONG, des groupes de produits et des ministères, ont joué un rôle important dans l'élaboration et le lancement de l'Indice national de rendement agroalimentaire. Cette initiative pionnière a permis d'établir le premier indice de durabilité du Canada pour le secteur agricole et alimentaire. L'Indice pilote fournit un cadre complet pour la normalisation des rapports sur la durabilité, l'amélioration de la transparence et la préparation aux nouvelles normes mondiales de divulgation, qui sont attendues en 2024.

L'Indice, qui comprend 20 indicateurs et plus de 130 critères de mesure, couvre les impacts environnementaux, l'intégrité des aliments, les facteurs économiques et le bien-être sociétal, y compris les questions liées au à la main-d'œuvre et à la sécurité alimentaire. Il vise à démontrer les progrès réalisés par le Canada en matière de production alimentaire durable et à positionner le pays en tant que chef de file en matière d'approches globales de durabilité à l'échelle du secteur.

Plutôt que de noter des producteurs ou des entreprises particulier, l'Indice consolide les résultats nationaux, de la production à la vente au détail. Il détermine les domaines où les rendements en matière de durabilité sont bons, ceux qui nécessitent une amélioration et ceux qui présentent des lacunes en matière de données. L'indice offre ainsi des informations précieuses pour la recherche et la mise en place de politiques et de stratégies.

L'amélioration des mesures de durabilité et le suivi des changements au fil du temps constituent une priorité. La prochaine étape, en attente de financement, consistera à créer un Centre d'analyse comparative en agroalimentaire sous l'égide de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires. Ce Centre poursuivra le développement de l'Indice et élargira la participation des parties prenantes.

## RÈGLEMENT SUR LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation sur le plastique au Canada, les PFLC ont activement défendu les intérêts des producteurs, en particulier en ce qui concerne l'Avis de planification de la prévention de la pollution pour les emballages primaires en plastique pour les aliments (P2). L'inclusion des questions relatives aux avis P2 dans les thèmes de la Moisson d'automne, notre événement annuel de défense des intérêts de l'industrie, jumelée aux engagements pris auprès du personnel d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et à la tenue d'une réunion avec le ministre

Steven Guilbeault, soulignent l'engagement des PFLC à s'assurer que les politiques environnementales affectant l'agriculture reflètent de manière adéquate les besoins des producteurs.

Les PFLC ont également participé à d'autres consultations importantes sur les plastiques menées par Environnement Canada, notamment celles sur le cadre réglementaire pour le contenu recyclé des produits en plastique et sur le registre fédéral sur les plastiques. Les contributions des PFLC sont axées sur des solutions de recyclage pratiques et durables et sur la collecte de données précises pour guider l'élaboration des politiques.

Les PFLC soulignent la nécessité d'un dialogue collaboratif entre les organismes gouvernementaux, les représentants de l'industrie et les parties prenantes. Ce dialogue se concentre sur la reconnaissance du rôle vital que joue le plastique dans le maintien de la fraîcheur, de la salubrité et de la durée de conservation des produits, ainsi que sur sa contribution à la réduction des déchets alimentaires et des émissions de gaz à effet de serre. Prônant le progrès, les PFLC soutiennent les efforts de recherche et de développement dans le domaine de l'emballage innovant et durable, leur objectif étant d'aligner les aspirations environnementales avec les réalités pratiques du secteur agricole.

## PROJET DE LOI C-234, LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA TARIFICATION DE LA POLLUTION CAUSÉE PAR LES GAZ À EFFET DE SERRE

Depuis des années, les PFLC sont un fervent défenseur de l'adoption rapide du projet de loi C-234, qui vise à modifier la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*. Ce projet de loi essentiel était sur le point d'exempter de la taxe carbone les carburants utilisés dans les bâtiments agricoles, tels que les serres et les granges, ce qui répondait aux besoins essentiels des producteurs. Cependant, à l'automne 2023, les amendements du Sénat ont considérablement réduit le champ d'application du projet de loi, excluant notamment le chauffage et le refroidissement des structures essentielles à l'élevage et à la culture. Cette modification ne s'est pas seulement écartée de l'objectif initial du projet de loi, elle a également compromis la compétitivité des producteurs canadiens de fruits et légumes en les privant d'un allègement essentiel de la taxe carbone.

En réaction à ce revers, les PFLC ont lancé une vaste initiative sur plusieurs fronts pour défendre les intérêts de leurs membres. Cette initiative a impliqué 236 interactions avec les sénateurs, dont plus de 210 lettres ciblées aux parlementaires, ainsi qu'une sensibilisation stratégique à travers les médias. Jan VanderHout, président des PFLC, a joué un rôle essentiel en exprimant ses préoccupations lors d'entrevues avec les médias et d'une émission de radio en direct, mettant ainsi la lumière sur les défis auxquels le secteur est confronté.

De plus, les PFLC ont profité de leur événement Moisson d'automne pour aborder le sujet directement avec les parlementaires, soulignant l'urgence du projet de loi C-234.

Malgré les efforts stratégiques infatigables des PFLC, le projet de loi C-234, dans son état modifié, se trouve aujourd'hui à la Chambre des communes et les chances qu'il soit adopté avant les prochaines élections semblent



*Les membres de l'équipe des PFLC, appuyant la soumission du projet intitulé Clean Energy Amplification of Sustainable Agricultural Resilience (CEASAR) dans le cadre du programme Alliance du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), ont eu l'occasion unique de visiter les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) en 2023 afin d'éclairer la proposition faite en ce sens à l'Initiative de soutien à la recherche pour une agriculture durable – CRSNG et CRSH, en collaboration avec AAC. Rupp Carriveau, directeur de l'Environmental Energy Institute de l'Université de Windsor, a réuni une équipe impressionnante d'universitaires et de partenaires industriels pour mener un travail de transformation afin d'évaluer la combinaison énergétique optimale comprenant les énergies renouvelables (énergie éolienne et solaire), les vecteurs à faible teneur en carbone comme l'hydrogène et l'ammoniac, les petits réacteurs modulaires (PRM) pour un approvisionnement stable en haute énergie, et les combustibles traditionnels plus propres comme le gaz naturel liquéfié (GNL) pour diverses utilisations agricoles, en tenant compte de l'importance des besoins régionaux, de l'adaptabilité, de la fiabilité et de la viabilité à long terme.*

*“En 2023, les PFLC ont mené la charge en matière d'agriculture durable, en militant en faveur du soutien dont nos producteurs ont besoin pour adopter des pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique et rester compétitifs à l'échelle mondiale. Nos efforts allaient de la contestation des réglementations sur les emballages en plastique à la préconisation d'un soutien crucial à des lois comme le projet de loi C-234, tous visant à assurer la durabilité et la viabilité économique de notre secteur. À mesure que nous avançons, notre engagement est clair : il s'agit d'équilibrer l'intendance environnementale avec les besoins pratiques de l'agriculture canadienne, en assurant un avenir résilient et durable à nos producteurs.”*

**AARON CORISTINE**  
PRÉSIDENT

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT  
ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

bien minces. Cependant, sans se laisser décourager par ce défi, les PFLC restent fidèles à leur mission. Face à un avenir imprévisible, l'organisation est prête non seulement à répondre aux développements émergents, mais aussi à s'adapter de manière proactive, réaffirmant l'engagement des PFLC à rechercher des solutions efficaces et à assurer un avenir solide aux producteurs canadiens.

## REGARD VERS LE FUTUR

Pour ce qui est à venir, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) sont prêts à façonner activement l'avenir de l'agriculture durable dans plusieurs domaines essentiels. L'accent sera mis sur l'intensification des actions de représentation en faveur d'un soutien et d'un financement accrus de la part des gouvernements. Cette étape est essentielle pour que l'agriculture canadienne reste compétitive et réactive dans un contexte mondial où des investissements substantiels sont réalisés dans des chaînes d'approvisionnement alimentaire intelligentes sur le plan climatique.

Au cours de l'année à venir, la participation des PFLC à l'Indice national de rendement agroalimentaire sera déterminante. Les efforts se concentreront sur l'amélioration de l'impact et de la portée de l'Indice grâce à la création du Centre d'analyse comparative en agroalimentaire. Sous réserve de financement, ce Centre jouera un rôle crucial en élargissant la participation des parties prenantes et en améliorant l'Indice afin qu'il reste un outil précieux pour l'élaboration des politiques, des stratégies et de la recherche.

Poursuivant leur travail de porte-parole, les PFLC chercheront à obtenir une approche équilibrée de l'évolution de la réglementation encadrant les emballages en plastique. Il s'agit notamment de collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes pour mettre au point des solutions d'emballage novatrices et pratiques qui répondent à la fois aux objectifs environnementaux et aux réalités de la production agricole.

Les PFLC sont également prêts à réagir et à s'adapter aux développements suite à la récente déconvenue relative au projet de loi C-234. Nous continuerons de mettre l'accent sur la défense des amendements qui répondent spécifiquement aux besoins des producteurs de fruits et légumes, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de chauffage et de refroidissement des bâtiments agricoles.

# NORMES DE L'INDUSTRIE ET DE LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Au Canada, les fruits et légumes constituent un élément essentiel de l'approvisionnement alimentaire, et leur sécurité est réglementée afin de garantir qu'ils répondent à des normes claires pour la consommation humaine. Les Canadiens ont la chance d'avoir l'un des approvisionnements alimentaires les plus sûrs au monde. De plus, les producteurs de fruits et légumes du Canada s'efforcent de garantir que les fruits et légumes canadiens répondent aux normes les plus strictes en matière de sécurité alimentaire. Les PFLC reconnaissent que le maintien de cette norme s'accompagne de certains défis, le plus important étant la charge réglementaire cumulative à laquelle sont confrontés les producteurs. Les PFLC se sont engagés à travailler en étroite collaboration avec les diverses parties prenantes du secteur agricole et les représentants des différents gouvernements pour s'assurer que les producteurs disposent non seulement des ressources et outils nécessaires pour respecter ces normes strictes, mais aussi du soutien nécessaire pour composer avec la complexité des exigences réglementaires. Cette collaboration est essentielle pour maintenir la compétitivité du secteur et sa capacité à fournir aux Canadiens des produits sûrs et de grande qualité.



## CANADAGAP

Au début de 2023, CanadaGAP a achevé avec succès l'expansion de la portée du programme de salubrité des aliments pour les produits de serre. Les PFLC ont joué un rôle déterminant pour obtenir un financement pour ce programme de la part d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Le guide élargi de salubrité des aliments et le modèle générique d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) pour le secteur des produits de serre ont été publiés en janvier 2023. Depuis le 1er avril 2023, la certification est offerte pour de nombreuses autres cultures en serre, telles que les melons, les baies, divers légumes racines, les légumes crucifères et les légumineuses.

En 2023, les PFLC ont concentré leurs efforts sur le renforcement de la collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce partenariat a mené à une importante réalisation : l'organisation par les PFLC d'une séance d'éducation en juin 2023 qui a réuni le personnel régional de l'ACIA et des représentants de CanadaGAP. L'objectif principal de cette séance était d'approfondir la compréhension du programme CanadaGAP et de son enchaînement dans le Règlement sur la salubrité des aliments au

Canada (RSAC). Les PFLC reconnaissent le rôle vital que joue l'éducation dans la promotion de la salubrité des aliments et s'engagent à poursuivre leurs efforts en ce sens au cours de l'année à venir. Les PFLC continueront de participer activement aux discussions et initiatives qui aident à consolider les programmes de salubrité des aliments et qui renforcent le partenariat existant entre les PFLC et l'ACIA.

## L'INTERNATIONAL FEDERATION OF PRODUCE STANDARDS

En tant que membre important de l'International Federation of Produce Standards, ou IFPS, les PFLC ont leur mot à dire en ce qui concerne les efforts de normalisation pour l'industrie des fruits et légumes frais. En 2023, les PFLC ont grandement contribué à faire en sorte que l'IFPS se joigne au Consumer Goods Forum (CGF) en tant que membre associé. Cette adhésion permet à l'IFPS de participer aux diverses initiatives du CGF, y compris la Global Food Safety Initiative (GFSI).

L'IFPS est responsable de l'approbation des codes d'appel de prix (codes PLU). Les épiceries utilisent ces codes PLU pour identifier facilement les produits en vrac, ce qui facilite le contrôle des stocks et accélère le passage à la caisse. En 2023, l'IFPS a approuvé 27 nouveaux codes PLU pour le secteur des fruits et légumes :

- 15 pour les pommes
- 5 pour les raisins
- 3 pour les citrons
- 2 pour les cerises
- 1 pour les prunes
- 1 pour les oignons

Les PFLC se réjouissent de pouvoir continuer à collaborer avec des partenaires internationaux en sol canadien à l'occasion du Sommet international de la durabilité, qui se tiendra en avril 2024 à Vancouver, en Colombie-Britannique.

*“En tant que présidente du Groupe de travail sur les normes de l'industrie et la salubrité des aliments, je suis convaincue que chacun et chacune d'entre nous contribue à démontrer les moyens utilisés de manière rigoureuse par les producteurs canadiens pour garantir la sécurité de nos produits.”*

**JODY MOTT**

**PRÉSIDENTE  
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES DE L'INDUSTRIE ET DE LA  
SALUBRITÉ DES ALIMENTS**

## LA LOI SUR LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS AU CANADA (LSAC)

La Loi sur la salubrité des aliments au Canada (LSAC), promulguée en 2019, a regroupé différentes dispositions législatives concernant l'alimentation dans une seule et même loi. La Loi et les règlements qui l'accompagnent couvrent plusieurs exigences essentielles, telles que les catégories, les licences, l'étiquetage, la certification biologique, l'emballage, la traçabilité et le commerce. La Loi exige une révision obligatoire tous les cinq ans. Lors de la prochaine révision, prévue pour 2024, les PFLC vont jouer un rôle déterminant en tant que partie prenante reconnue, en partenariat avec l'Alliance pour les fruits et les légumes frais (AFLF).

Afin de se préparer à cette révision, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a consulté les PFLC et d'autres parties prenantes importantes en novembre 2023. Ces discussions préliminaires avaient pour but d'affiner l'ordre du jour en prévision de consultations plus approfondies. Dans le cadre de ce processus, les PFLC ont distribué à l'ensemble de leurs membres un sondage préparé par l'ACIA. Ce dernier visait à recueillir des informations sur les défis, les risques et les réussites rencontrés depuis la mise en œuvre de la LSAC. Ce sondage est un outil essentiel pour repérer les réussites et les éléments à améliorer relatifs à la Loi.

Les PFLC s'engagent à maintenir leur engagement actif auprès de l'ACIA. Cela signifie notamment de veiller à ce que les résultats du sondage de l'ACIA soient accessibles au public et diffusés à toutes les parties intéressées, et ce, afin de maintenir la transparence et l'inclusivité du processus de révision de la LSAC.

## REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC se consacrent entièrement à défendre les intérêts des membres de l'organisation en ce qui concerne les enjeux charnières en matière de salubrité des aliments. Nous sommes prêts à composer avec les complexités de notre engagement auprès de l'ACIA et à veiller à ce que l'ACIA élabore une réglementation en toute transparence, dans un esprit de collaboration et de manière à répondre aux besoins de l'industrie. En 2024, la révision de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada (LSAC) constituera une priorité importante pour les PFLC. Dans le cadre de cette révision, les PFLC plaideront en faveur de modifications pratiques et réalistes pour le secteur des fruits et légumes, mais qui n'entraveront en rien la compétitivité sur le marché.

# MAIN-D'ŒUVRE

En 2023, les problèmes de main-d'œuvre furent encore une fois une préoccupation centrale pour les producteurs de fruits et légumes, et les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) contribuent de manière proactive à de nombreuses initiatives qui visent à résoudre ces problèmes. Les PFLC ont collaboré avec certains ministères clés du gouvernement fédéral, tels qu'Emploi et Développement social Canada (EDSC), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), pour déployer des efforts visant à surmonter divers défis ayant une incidence sur la disponibilité de la main-d'œuvre agricole dont le secteur a besoin.

## PROJET PILOTE POUR LES EMPLOYEURS RECONNUS

Après des efforts persistants de plaidoyer auprès du gouvernement de la part des PFLC, EDSC a annoncé la mise sur pied du Projet pilote pour les employeurs reconnus (PPER) en août 2023. Le PPER est un projet pilote de trois ans conçu pour réduire la charge administrative des employeurs qui respectent les normes les plus strictes en matière de salaires, de conditions de travail, de conditions de vie et de protection des travailleurs. Les producteurs de fruits et légumes demandent depuis longtemps un programme visant à simplifier les procédures administratives du programme des travailleurs étrangers temporaires. Les PFLC ont été aux premières lignes pour relever cet enjeu afin de défendre les intérêts de nos membres et de faire de cette vision une réalité.

En octobre 2023, les PFLC ont organisé virtuellement une séance d'information technique avec Emploi et Développement social Canada (EDSC). Cet événement avait pour but d'informer les membres des avantages d'adopter le PPER, surtout pour les membres qui dépendent des travailleurs étrangers temporaires. Les PFLC plaident depuis toujours en faveur d'une réduction des

obstacles bureaucratiques, et ce, afin de faciliter une meilleure planification des besoins en main-d'œuvre par les employeurs et de réduire le nombre requis d'évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT). Tout en approuvant l'idée générale derrière le projet pilote, les PFLC ont l'intention de continuer à collaborer avec EDSC et de suivre de près et de manière active la participation au projet ainsi que les résultats de celui-ci chez les producteurs de l'industrie des fruits et légumes.

## PLAN D'ACTION POUR LES EMPLOYEURS ET LA MAIN-D'ŒUVRE DU PTET

Le Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), lancé en avril 2022, est une initiative du gouvernement du Canada visant à étendre et à modifier les mesures destinées au secteur agricole afin de s'adapter aux conditions actuelles du marché du travail. Ces mesures sont toutes destinées à remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs critiques tels que la production des fruits et légumes. Elles comprennent entre autres la hausse du plafond pour l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (TET) à bas salaires, la rallonge de la durée d'emploi et l'extension de la période de validité des évaluations de l'impact sur le marché du travail. Les PFLC demeurent aux aguets de tout changement apporté au plan d'action et continueront de représenter activement les besoins des producteurs.

## RENCONTRES BILATÉRALES CONCERNANT LE PROGRAMME DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS

En novembre 2023, Beth Connery, présidente du Groupe de travail sur la main-d'œuvre des PFLC, a participé aux rencontres bilatérales annuelles concernant le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) au Mexique et à Trinité. La présence des PFLC à ces réunions permet au secteur des fruits et légumes de s'exprimer d'une seule voix. La collaboration avec les Foreign Agricultural Resources Management Services (FARMS), en Ontario, la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME), au Québec et la Western Agriculture Labour Initiative (WALI), en Colombie-Britannique, d'élaborer des politiques en matière de main-d'œuvre qui profitent à la fois aux producteurs et aux travailleurs. La participation continue à des réunions trimestrielles entre toutes les parties permet de créer l'espace de travail nécessaire pour progresser sur les enjeux identifiés lors des réunions annuelles et sur d'autres questions qui pourraient survenir au cours de l'année.

## LE CONSEIL CANADIEN POUR LES RESSOURCES HUMAINES EN AGRICULTURE

Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) continue son travail centré sur l'évaluation des tendances actuelles du marché de la main-d'œuvre agricole, sur la projection de l'offre et de la demande futures pour les travailleurs agricoles, et sur la recommandation de solutions possibles aux problèmes de main-d'œuvre rencontrés par le secteur agricole. Les PFLC siègent au conseil d'administration du CCRHA. En 2024, nous continuerons d'être étroitement liés à l'organisme par le biais de plusieurs groupes de travail, y compris le Groupe de travail sur l'immigration et les travailleurs étrangers temporaires.

## TAXE SUR LES LOGEMENTS SOUS-UTILISÉS

Dans le budget fédéral de 2021, le gouvernement a annoncé la création de la taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU), une taxe annuelle de 1 % sur la valeur des biens immobiliers résidentiels considérés comme étant vacants ou sous-utilisés. Mais la TLSU a des conséquences négatives imprévues pour les producteurs. En effet, plusieurs producteurs possèdent plusieurs propriétés résidentielles pour loger les travailleurs étrangers temporaires et les travailleurs agricoles saisonniers. Bien que l'Agence du revenu du Canada (ARC) ait exempté certaines formes de logements pour travailleurs étrangers de la TLSU, par exemple les dortoirs, de nombreux autres types de logements restent soumis à l'obligation de déclaration, ce qui occasionne une charge financière et administrative indue. En août 2023, les PFLC, accompagnés d'autres groupes de l'industrie, ont écrit aux ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du Revenu national et des Finances pour leur demander d'exempter immédiatement les producteurs de devoir produire une déclaration de TLSU. En réponse aux efforts de représentation des PFLC, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 contenait une proposition visant à exempter les personnes morales, sociétés de personnes et fiducies canadiennes de l'obligation de produire une déclaration de TLSU, et ce, à partir de 2023. En janvier 2024, les PFLC ont tenu à renforcer cette position en écrivant la vice-première ministre et ministre des Finances pour l'exhorter à concrétiser ces changements. L'exemption proposée, une fois adoptée sous forme de loi, allégerait considérablement la charge financière et administrative qui pèse sur les producteurs, ce qui leur permettrait de consacrer davantage de ressources au développement de leurs entreprises agricoles. Les PFLC restent déterminés à faire des démarches auprès de ces ministères pour trouver des solutions équitables et raisonnables tout en soulignant la nécessité d'exemptions qui tiennent compte des circonstances uniques des producteurs.



## REGARD VERS L'AVENIR

Dans un futur proche, les PFLC demeurent inébranlables dans leur engagement envers la défense des intérêts des producteurs. La lutte contre la pénurie de main-d'œuvre dans notre secteur exige une stratégie multidimensionnelle axée sur la collaboration qui implique la participation active des entités gouvernementales, des parlementaires et des partenaires de l'industrie. En participant activement dans des forums clés tels que le Groupe de travail sur le programme des travailleurs étrangers temporaires et en maintenant une forte présence dans leurs discussions avec les parlementaires et les fonctionnaires, les PFLC s'engagent à être des défenseurs influents qui s'expriment et répondent de manière cohérente aux besoins fondamentaux des producteurs.

***“Étant moi-même productrice, je sais à quel point la main-d'œuvre est importante pour le succès de nos opérations. Représenter les PFLC à l'échelle nationale et internationale permet à nos producteurs de faire entendre leur voix lors de la prise des décisions qui ont des conséquences chez eux, dans leurs entreprises agricoles.”***

**BETH CONNERY**

**PRÉSIDENTE  
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MAIN-D'ŒUVRE**

# COMMERCE ET MISE EN MARCHÉ

**En 2023, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont su faire face de manière efficace à des défis en constante évolution en matière de commerce et de mise en marché. Pour ce faire, ils se sont concentrés sur la durabilité économique du secteur des fruits et légumes et la modernisation des normes de catégorie des fruits et légumes frais. Face à la hausse des prix des produits alimentaires, qui préoccupe les consommateurs dans tout le pays, les efforts des PFLC ont été déterminants pour concilier la viabilité des producteurs avec l'abordabilité pour les consommateurs et pour maintenir l'intégrité du secteur agricole.**

## COÛT DES PRODUITS ALIMENTAIRES

En 2023, les PFLC se sont directement engagés auprès du gouvernement pour relever les défis auxquels leurs membres sont confrontés dans le cadre de la crise actuelle des prix des produits alimentaires au Canada. Ils ont adressé une lettre au premier ministre Justin Trudeau pour lui faire part des préoccupations des producteurs face à l'augmentation des prix des produits alimentaires. La lettre présente également des recommandations importantes pour l'ajustement des politiques, notamment la réévaluation de la taxe carbone, la révision de politiques telles que le programme pour le plastique P2, l'examen des conséquences des tarifs douaniers sur les engrais et le réexamen de l'approche du gouvernement en ce qui concerne les objectifs d'émission d'engrais.

En plus de ce plaidoyer de haut niveau, les PFLC ont participé activement à des discussions et à des initiatives plus larges visant à stabiliser les prix des produits alimentaires tout en protégeant les intérêts des producteurs. Les PFLC ont joué un rôle important dans le discours public en soulignant les défis auxquels est confronté le secteur agricole ainsi que les conséquences des différentes politiques gouvernementales sur les producteurs. Par le biais d'entrevues médiatiques et de déclarations publiques, les PFLC ont sensibilisé le public à la complexité de la question des prix des produits alimentaires et au rôle essentiel des producteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne.

## NORMES DE CATÉGORIE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

La modernisation des normes de catégorie des fruits et légumes frais (FLF) est l'un des principaux sujets de préoccupation pour les PFLC. Les normes de catégorie sont essentielles pour maintenir l'intégrité et la viabilité économique du secteur agricole canadien. En collaboration avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) et la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC), dans le cadre de la Fresh Produce Alliance (FPA), les PFLC ont participé activement aux efforts de mise à jour de ces normes avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en faisant des représentations directement auprès du personnel de l'ACIA et en communiquant avec le président de l'ACIA pour souligner les préoccupations de l'industrie des fruits et légumes.

En novembre 2023, les PFLC, en sa qualité de membre de la FPA, ont adressé une lettre à l'ACIA pour faire part de leurs préoccupations concernant le changement d'orientation de l'ACIA, qui a détourné son attention des activités commerciales pour se concentrer sur la sécurité alimentaire, entraînant ainsi l'arrêt du projet sur les catégories. La lettre souligne le rôle essentiel des catégories de FLF en matière d'inspection, de tri, d'assurance qualité et d'évaluation du marché, tout en plaidant en faveur d'une approche holistique des normes de catégorie et de composition qui englobe tous les produits de base, et pas seulement les FLF. Les PFLC ont conclu la lettre par un appel à l'ACIA pour qu'elle reprenne ses travaux sur le projet sur les catégories et qu'elle prenne en considération les demandes de modifications émises par le secteur.

Malgré les investissements des gouvernements et de l'industrie, la mise à jour des catégories des FLF a été lente : seules deux normes ont été finalisées. Ce retard entrave les progrès, car les catégories doivent s'aligner sur les pratiques de production actuelles et les tendances du marché. Les PFLC continueront à collaborer avec l'ACIA pour résoudre ces problèmes et plaideront en faveur d'une procédure d'examen plus rapide et transparente, cruciale pour le succès du secteur canadien des produits frais au niveau national et international.



## C-280, LOI SUR LA PROTECTION FINANCIÈRE POUR LES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

En 2023, les PFLC ont considérablement intensifié leurs représentations en faveur du projet de loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*. Cet important projet de loi vise à renforcer la stabilité financière et la prospérité de l'industrie canadienne des fruits et légumes frais. Il vise également à rétablir le traitement préférentiel prévu par la loi américaine sur les denrées agricoles périssables (Perishable Agricultural Commodities Act, ou PACA) pour les denrées canadiennes aux États-Unis.

Les représentations des PFLC ont été multiples. Parmi les principales initiatives, citons trois journées de lobbying ciblées : la « Journée de lobbying du CGEN » en février, axée sur l'engagement auprès des gouvernements; la « Journée de lobbying De la ferme à l'assiette » en mai, qui a mis l'accent sur le lien entre producteur et le consommateur; et la « Journée de lobbying de la Moisson d'automne » en novembre, qui a souligné les réalisations de l'année écoulée. Ces mesures ont été renforcées par une solide campagne dans les médias sociaux, en partenariat avec l'ACDFL, qui a permis de sensibiliser le public et d'obtenir son soutien, ainsi que par une vaste campagne d'envoi de lettres qui a mobilisé l'industrie et encouragé l'envoi de 290 lettres provenant de tout le pays, ainsi qu'une lettre cosignée par 35 associations canadiennes de producteurs de fruits et légumes. Cela a démontré une position unifiée du secteur en faveur de la protection financière.



Quinton Woods, président du Groupe de travail sur le commerce et de la mise en marché des PFLC, et Rebecca Lee, ancienne directrice générale des PFLC, ont tous deux contribué à ces efforts en comparaisant devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Comité AGRI) de la Chambre des communes. Leur intervention au sein du Comité AGRI a non seulement mis en évidence l'importance du projet de loi, mais a également souligné l'engagement des PFLC à faire valoir les intérêts des producteurs canadiens.

Des progrès importants ont été réalisés avec l'adoption du projet de loi à la Chambre des communes. Les PFLC se concentrent maintenant sur leur avancement au Sénat en s'engageant auprès des sénateurs, en organisant des réunions et en collaborant avec les partenaires de l'industrie pour communiquer le rôle critique du projet de loi dans la sauvegarde de l'avenir du secteur.



## **C-282 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT (GESTION DE L'OFFRE)**

Actuellement en deuxième lecture au Sénat, le projet de loi C-282, qui propose des amendements à l'approche du Canada en matière de négociation et de politiques commerciales, a suscité de vives inquiétudes de la part du Groupe de travail sur le commerce et la mise en marché des PFLC. Le projet de loi risque de compromettre la flexibilité de la politique commerciale du Canada, de nuire à sa réputation de défenseur du libre-échange et de dissuader d'autres pays de faire des concessions commerciales. De tels changements pourraient aboutir à des résultats commerciaux moins ambitieux et favoriser le protectionnisme, ce qui aurait des conséquences négatives pour un pays dépendant des exportations comme le Canada. Les inquiétudes portent également sur l'impact négatif potentiel du projet de loi sur divers secteurs économiques tels que l'agriculture, l'énergie et l'industrie manufacturière, ce qui limiterait la croissance des marchés émergents et risquerait de faire flamber les prix des produits alimentaires, contrairement aux engagements pris par le Canada en matière de sécurité alimentaire.

En réponse à ces défis, le Groupe de travail sur le commerce et la mise en marché des PFLC a élaboré une stratégie globale. À court terme, les PFLC prévoient de s'engager auprès de sénateurs et de membres du Parlement favorables à notre position, en soumettant des rétroactions officielles au Comité sénatorial pour faire part de nos préoccupations. À long terme, les PFLC entendent collaborer avec des organisations partageant les mêmes idées afin de mettre en place une opposition unifiée, et surveiller en permanence le projet de loi afin d'adapter les stratégies si nécessaire.

## **CODE DE CONDUITE DU SECTEUR DES PRODUITS D'ÉPICERIE**

En 2023, les PFLC ont joué un rôle crucial dans l'avancement de la proposition du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie. Ce Code, proposé à titre volontaire et conçu par diverses parties prenantes du secteur, vise à apporter équité et transparence au secteur de l'épicerie en abordant des questions telles que les frais unilatéraux facturés par les épiciers pour des coûts tels que les rénovations ou les projets de commerce électronique. Malgré la résistance des principaux détaillants, l'objectif est de rendre le Code opérationnel au début de l'année 2024, bien que ce calendrier soit soumis aux complexités des discussions en cours et à la dynamique de l'industrie.

Les PFLC ont participé activement à l'élaboration du Code depuis le début, avec Patrice Léger Bourgoïn de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), qui fait maintenant partie du conseil d'administration

intérimaire. Les PFLC se sont concentrés sur l'éducation des membres au sujet du Code, en organisant des webinaires au printemps 2023 en anglais et en français pour expliquer le Code et ses incidences potentielles.

De plus, les PFLC ont mené une campagne dans les médias sociaux afin de promouvoir la rétroaction et la consultation au sujet du Code. En mai, une consultation publique a été organisée, au cours de laquelle le comité directeur a reçu plus de 1000 commentaires de diverses parties prenantes. Une tierce partie neutre a compilé et analysé ces commentaires. Le comité directeur ainsi que le groupe de travail de l'industrie examinent actuellement cette rétroaction afin de préparer un rapport complet. Ce rapport a été présenté aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) lors de leur réunion de juillet.

Les PFLC s'engagent à tenir les parties prenantes informées des développements en cours et des décisions concernant le Code de conduite du secteur des produits d'épicerie, et expriment leur gratitude à l'ensemble des participants à la consultation publique.



## REGARD VERS LE FUTUR

À l'avenir, les PFLC continueront à travailler sur la question du coût des produits d'épicerie en prévoyant de renforcer les collaborations avec les organismes gouvernementaux et les partenaires de l'industrie, afin de développer des stratégies durables. Ces stratégies s'efforceront de trouver un équilibre entre l'accessibilité financière pour les consommateurs et les besoins économiques des producteurs, ce qui est essentiel pour maintenir la résilience du secteur face aux défis économiques et climatiques.

Face à la lenteur des progrès réalisés dans la modernisation des normes de catégories des fruits et légumes frais, les PFLC renforceront leur engagement auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'objectif est d'obtenir un processus de révision plus rapide et plus transparent. Les PFLC veilleront à ce que les catégories mises à jour reflètent fidèlement les pratiques de production actuelles et les tendances du marché, ce qui est essentiel pour faciliter les

échanges commerciaux, garantir la qualité des produits et renforcer la compétitivité des fruits et légumes frais canadiens.

À l'aube de 2024, les PFLC intensifieront leurs efforts pour garantir l'adoption rapide du projet de loi C-280 par le Sénat. Les PFLC souligneront l'importance du projet de loi pour la maîtrise des coûts, la sécurité alimentaire et la prospérité de l'industrie, en mettant particulièrement l'accent sur le rétablissement du traitement préférentiel au titre de la loi américaine sur les denrées agricoles périssables (PACA) pour les produits canadiens sur le marché américain.

Avec la mise en œuvre imminente du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie, les PFLC restent à l'avant-garde des discussions et des processus de révision en veillant à ce que les membres soient bien informés et aient une voix forte dans ces discussions. Les PFLC se sont engagés à façonner le Code dans l'intérêt des producteurs canadiens et à prévenir les augmentations de coûts inutiles.

*“L’année dernière, les PFLC ont relevé des défis cruciaux en matière de commerce et de mise en marché pour soutenir nos producteurs. Nous avons fait face à la hausse des prix des produits alimentaires et préconisé la modernisation des normes applicables aux produits, afin de garantir la viabilité économique de notre secteur. Notre plaidoyer, notamment en faveur du projet de loi C-280 et de l’élaboration du Code de conduite du secteur des produits d’épicerie, visait à renforcer la stabilité financière des producteurs et l’équité du marché. Pour l’avenir, nous nous concentrons sur les politiques qui renforcent la compétitivité et maintiennent l’équilibre entre la viabilité des producteurs et l’accessibilité des consommateurs.”*

**QUINTON WOODS**

PRÉSIDENT

GRUPE DE TRAVAIL DU COMMERCE ET DE LA MISE EN MARCHÉ



# SOUTIEN DU SECTEUR

## MODERNISATION DU RÈGLEMENT SUR LES SEMENCES POUR LES LÉGUMES

La révision de certaines sections du Règlement sur les semences par l'ACIA et différentes parties prenantes s'est poursuivie en 2023. Ainsi, une consultation publique a été organisée pour déterminer le niveau de soutien envers certaines recommandations, émises par le groupe de travail sur l'enregistrement des variétés, sur les normes, les catégories et la certification des semences. Étant donné que les cultures maraîchères sont exemptes d'enregistrement des variétés et que la plupart des semences de légumes sont importées au Canada, certaines considérations et recommandations ne s'y appliquent pas. Néanmoins, la participation des PFLC à ces échanges est importante pour s'assurer que les modifications apportées n'occasionnent pas de conséquences imprévues sur le secteur des fruits et légumes. Les recommandations issues de la consultation publique qui ont été retenues sont les suivantes :

- Disposer d'un système national d'enregistrement des variétés.
- Développer une voie réglementaire pour les variétés patrimoniales et anciennes.
- Maintenir un organisme national unique chargé d'établir et de déterminer les normes de pureté variétale des cultures de semences, en vue de délivrer un certificat de culture de semences.
- Adopter les mêmes normes de pureté pour les catégories 1 et 2.

L'ACIA prévoit de mener des consultations sur les propositions et les recommandations relatives à la modernisation du Règlement sur les semences au cours de l'hiver 2024. Les modifications proposées seront publiées dans la partie I de la Gazette du Canada, afin de permettre une participation en bonne et due forme aux changements apportés au Règlement sur les semences avant qu'elles ne soient finalisées.

## L'INNOVATION EN SÉLECTION VÉGÉTALE

En mai 2023, l'ACIA a annoncé la mise à jour des directives relatives au Règlement sur les semences, dans le but de fournir une orientation claire aux sélectionneurs dans le domaine de l'innovation en sélection des végétaux et de renforcer les mesures de transparence pour les produits de l'innovation en matière de sélection des végétaux. La mise à jour des lignes directrices clarifie la manière dont les produits végétaux issus de l'édition génique sont réglementés. Santé Canada a mis à jour ses orientations réglementaires sur la sélection des végétaux pour les aliments nouveaux en 2022.

Le Comité technique sur la transparence de l'innovation en matière de sélection des végétaux, auquel prennent part les PFLC, se consacre sur la façon d'indiquer aux producteurs les variétés qui contiennent des caractères non soumis à la réglementation (c'est-à-dire des caractères issus de l'édition génique). Les développeurs de caractères peuvent volontairement soumettre une notification d'un nouveau caractère (et non d'une nouvelle variété) à la liste des produits issus de la sélection végétale qui ne sont pas nouveaux destinés à l'alimentation de Santé Canada. Contrairement aux cultures qui exigent l'enregistrement des variétés, il n'existe pas de base de données des variétés contenant des caractères issus de l'édition génique pour les cultures qui ne sont pas soumises à cet enregistrement, tels que les légumes. Pour garantir la transparence des caractères génétiques contenus dans une variété donnée, il convient de renforcer la communication relative aux variétés contenant des caractères issus de l'édition génique tout au long de la chaîne de valeur, du développeur de caractères au fournisseur de semences, en passant par le cultivateur. Cette communication tout au long du processus revêt une importance capitale pour les producteurs de légumes biologiques, qui doivent s'assurer que les variétés qu'ils cultivent ne contiennent pas de caractères issus de l'édition génique.



## COLLABORATION EN FAVEUR DES POLLINISATEURS

En mai 2023, les PFLC ont soumis des recommandations au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes concernant le déclin des populations d'abeilles, cruciales pour la pollinisation en agriculture. Soulignant le rôle important des abeilles dans la pollinisation des cultures et le déclin, avec une perte de 45 % en 2022, les PFLC ont insisté sur une action immédiate. Les principales recommandations sont les suivantes :

- Adopter les stratégies du Groupe de travail industrie-gouvernement sur la durabilité des abeilles afin d'améliorer la résilience du secteur de l'apiculture.
- Mettre l'accent sur l'importation des colonies d'abeilles, notamment en envisageant de nouveaux pays fournisseurs et en optimisant le processus d'évaluation du risque phytosanitaire.
- Demander à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) d'accélérer l'approbation de nouveaux acaricides pour lutter contre l'acarien Varroa.
- Les stratégies, à plus long terme, comprennent l'élaboration d'un plan global pour les apiculteurs et l'industrie horticole, le rétablissement de la surveillance nationale de la santé des abeilles, la promotion du développement des colonies apicole national, une harmonisation des réglementations internationales et la collaboration avec les producteurs afin d'accroître l'offre d'abeilles au niveau national.

Ces mesures sont destinées à protéger la productivité agricole du Canada et à contribuer à la durabilité de l'environnement en maintenant une population d'abeilles en bonne santé.

## CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Le Conseil canadien de la santé des végétaux (CCSV) assure la collaboration entre l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) et d'autres intervenants en santé des végétaux pour mettre en œuvre la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada. Créé en 2018, le CCSV a pour mission de coordonner les actions collectives destinées à préserver la santé des végétaux, afin d'éviter les pertes économiques et écologiques ainsi que de contribuer à l'avantage concurrentiel du Canada dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la foresterie.

La participation des PFLC au Conseil d'administration du CCSV et à ses groupes de travail (biosécurité, intervention d'urgence et surveillance) a



permis au secteur des fruits et légumes d'être correctement représenté. Le Conseil a assumé un rôle consultatif en fournissant des avis stratégiques au comité des sous-ministres adjoints fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture. En juin 2023, l'ancienne directrice générale des PFLC, Rebecca Lee, en tant qu'ancienne coprésidente du CCSV, a aidé à encadrer la compréhension du paysage actuel et des priorités futures essentielles au système canadien de santé des végétaux. En réponse à la demande d'un plan stratégique, formulée par le comité FPT des sous-ministres adjoints chargés de la réglementation de l'agriculture, le conseil d'administration du CCSV s'est réuni à Ottawa à la fin du mois de février 2024. Cette rencontre a permis de mettre à jour l'examen stratégique du CCSV, de tracer la voie à suivre pour le CCSV pour les cinq prochaines années et d'organiser un exercice de simulation consacré aux urgences phytosanitaires.

## NORMES CANADIENNES SUR LA CULTURE BIOLOGIQUE

Les Normes canadiennes sur la culture biologique (NCCB), 32310 Système de production et 32311 Liste des substances permises, guident et régissent la production et la transformation des produits biologiques, ainsi que leur étiquetage en tant que produits certifiés biologiques. Ces normes, auxquelles renvoie la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, sont essentielles à la vente et au commerce des produits agricoles biologiques canadiens. À partir de l'automne 2023, le processus d'examen périodique des NCCB a commencé par l'appel de pétitions de la Fédération biologique du Canada (FBC). Les représentants des PFLC continuent de participer au Comité technique (CT) de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), aux divers groupes de travail et aux groupes d'étude qui examineront, discuteront et modifieront les normes jusqu'à la publication des Normes canadiennes de la culture biologique canadiennes de 2025.

## TABLES D'ENGAGEMENT SECTORIEL

### TABLE SUR LA RÉGLEMENTATION SOUPLE (TRS)

Les PFLC ont siégé à la Table sur la réglementation agile (TRS) tout au long de l'année 2023. La TRS a joué un rôle clé dans le progrès et la modernisation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada. L'accent a été mis sur la modernisation de la réglementation, plus précisément sur la mise à jour des règlements pour répondre aux défis et aux possibilités actuelles. La certification des semences et l'exploration des partenariats public-privé dans le secteur des semences ont fait l'objet d'une attention particulière. La TRS a également examiné l'impact du règlement sur la déforestation de l'Union européenne sur l'agriculture canadienne, ce qui met en évidence la nature mondiale de la politique agricole.

Les initiatives de la TRS impliquaient une importante collaboration et planification stratégique, incluant la direction du Projet de cartographie du parcours commercial intérieur pour améliorer le commerce interprovincial, en encourageant les contributions novatrices des membres. La Table a permis des échanges dans divers secteurs, notamment la demande des consommateurs, les tendances du marché, le développement des compétences et l'horticulture, en vue de finaliser les plans stratégiques. Ces discussions ont porté sur des questions sectorielles spécifiques ainsi que sur des thèmes généraux, tels que la main-d'œuvre, la durabilité environnementale et l'adaptation aux changements climatiques, qui reflètent l'approche globale de la TRS pour améliorer le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada.

### TABLE SUR L'HORTICULTURE

Les PFLC siègent à la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie horticole. Initiée en 2019, elle se concentre sur cinq thèmes clés : la main-d'œuvre, la protection des cultures, la recherche et l'innovation, la confiance du public, ainsi que la durabilité et l'adaptation aux changements climatiques. Élaborés dans le cadre d'une planification stratégique approfondie, comprenant des entretiens avec les membres et des séances de planification, ces sujets sont appuyés par des plans stratégiques et des initiatives détaillés. Les domaines clés comprennent la réponse aux besoins en main-d'œuvre en collaboration avec l'industrie et le gouvernement, l'accès à des produits phytosanitaires efficaces, l'amélioration des programmes de recherche spécifiques au secteur, le renforcement de la confiance des consommateurs envers l'agriculture canadienne, et l'adaptation des pratiques horticoles aux changements climatiques et aux exigences en matière de durabilité.

La table ronde réévalue son mandat afin que ses objectifs et ses projets correspondent à l'évolution des besoins du secteur de l'horticulture. Cette réévaluation vise à garantir la pertinence et la portée continues de la table ronde, compte tenu de l'évolution rapide du secteur ainsi que des marchés et de l'environnement réglementaire de manière générale. Le but est d'adapter et de peaufiner les stratégies afin de soutenir efficacement la progression et la durabilité du secteur horticole au Canada.

### TABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La table sur le développement des compétences permet de réunir les associations sectorielles, les producteurs et les transformateurs à travers la chaîne de valeur. Les PFLC ainsi que d'autres organisations, telles que le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), Compétences Transformation Alimentaire Canada et Agriculture en classe, participent et entretiennent un échange constructif avec certains services du gouvernement fédéral, tels qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Emploi et Développement social Canada (ESDC) et Affaires mondiales Canada (AMC), sur le problème de la main-d'œuvre agricole. En 2023, la Table sur le développement des compétences, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les cheminements de carrière, a entrepris des démarches pour la création d'un Centre de ressources. Ce centre pourrait être un lieu d'information unique pour les personnes à la recherche de renseignements sur les carrières dans le secteur agricole. D'autres tâches sont prévues pour 2024, notamment les discussions sur les coûts et la charge de travail pour l'installation et la maintenance, sur les options d'hébergement et la question du responsable de l'hébergement et de la mise à jour du Centre de ressources. Puisque les réunions des tables, telles que la Table sur le développement des compétences, sont de nouveau en présentiel, les PFLC seront en mesure de discuter directement avec les représentants du ministère fédéral. Dans tous les secteurs de l'agriculture, la main-d'œuvre est un enjeu important; cette table donne aux PFLC la possibilité de faire entendre leur voix dans le cadre de l'élaboration des politiques et la collaboration.



**Le lancement du Comité consultatif sur la Stratégie pour une agriculture durable (SAD)**

*(Source : Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire  
<https://www.greenhousecanada.com/feds-launch-consultations-for-a-sustainable-agriculture-strategy/>)*

## STRATÉGIE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

L'élaboration d'une Stratégie pour une agriculture durable (SAD) est axée sur le pilier environnemental de la durabilité du système alimentaire canadien, dans le contexte élargi des défis et des possibilités sociales et économiques du secteur. Grâce à une stratégie intégrée qui établit clairement la voie à suivre pour une action concertée, le Canada sera bien placé pour être un chef de file mondial en matière d'agriculture durable tout en maintenant son rôle de fournisseur mondial d'aliments et en contribuant à la sécurité alimentaire mondiale.

Le Comité consultatif sur la Stratégie pour une agriculture durable (SAD) poursuit son mandat qui consiste à informer sur les réussites passées et actuelles, et à prioriser les investissements, les initiatives et les politiques habilitantes qui doivent être mis en œuvre à court terme pour soutenir les objectifs et les résultats de la SAD. Coprésidé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), le Comité consultatif sur la Stratégie pour une agriculture durable (SAD) se compose d'experts du secteur, dont des producteurs et des représentants d'associations nationales et d'organisations non gouvernementales. En tant que membre du comité consultatif, les PFLC continuent de se réunir régulièrement afin d'apporter leur contribution, leurs recommandations et leurs conseils. En outre, plusieurs sous-groupes de travail ont été créés dans le but de recueillir l'avis d'experts, de discuter et de préciser certains domaines

cibles de la stratégie, notamment l'adaptation et la résilience, la biodiversité, l'atténuation des changements climatiques, les engrais et la santé des sols. Le Comité consultatif a défini le cadre de ses objectifs, ses résultats, ses indicateurs et ses éventuelles échéances. En 2023, les PFLC ont participé à un total de 25 réunions et groupes de travail du Comité consultatif sur la Stratégie pour une agriculture durable. L'ébauche du projet de SAD devrait être publiée au début de l'année 2024.

### VISION

En 2050, le secteur agricole canadien est un chef de file mondial en matière de production durable, d'un point de vue environnemental, économique et social. Les producteurs canadiens et les communautés rurales sont en mesure de prospérer tout en produisant des aliments nutritifs pour les consommateurs nationaux et internationaux, et des progrès significatifs ont été réalisés en matière de performance environnementale.

## MISES À JOUR SUR LES GROUPES DE TRAVAIL POUR LES CULTURES

### MISE À JOUR SUR LES FRUITS TENDRES ET LES RAISINS DE TABLE

La saison 2023 a vu une augmentation globale des volumes de production par rapport à 2022 pour les fruits tendres et les raisins de table. Grâce au soutien des détaillants et des promoteurs locaux, la récolte s'est bien déroulée. La main-d'œuvre reste une priorité et un défi majeur pour le secteur. Le gouvernement fédéral doit continuer à apporter son soutien pour que les médias et le public soient informés de l'importance du programme et du niveau élevé de surveillance mis en place. Un système d'irrigation à l'échelle de la région de Niagara, sur lequel les représentants de l'industrie travaillent depuis plusieurs années, sera une infrastructure future cruciale, alors que le secteur continue de lutter contre les changements climatiques et d'assurer la sécurité de l'eau pour les producteurs.



### MISE À JOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LA POMME

Le Groupe de travail pour la pomme (GTP) s'est réuni deux fois en 2023. Le 14 mars 2023, Le Groupe de travail s'est réuni lors de l'Assemblée générale annuelle des PFLC à Vancouver. Les sujets abordés lors de la réunion incluaient les conditions de récolte et de commercialisation en 2022, les tendances du secteur canadien de la pomme, les propositions de la grappe 4, le Code de conduite du secteur des produits d'épicerie, le développement de nouvelles variétés, les questions relatives à la protection des cultures et les priorités des marchés d'exportation.

La réunion de mi-été du Groupe de travail pour la pomme des PFLC, organisée par Nova Scotia Fruit Growers' Association (NSFGA), s'est tenue le 26 juillet 2023 en Nouvelle-Écosse. La rencontre a permis de discuter de la situation et des tendances du marché, des estimations de la récolte de 2023 et des mises à jour des activités des PFLC. Des responsables de l'industrie de la pomme de la Nouvelle-Écosse, de Perennia et de Scotian Gold ont fait des présentations. Le GTP a également visité le Centre de recherche de Kentville. La réunion de mi-été 2024 du GTP se tiendra au Québec.

Le GTP a eu le plaisir de voir deux projets de recherche approuvés dans le cadre du financement de la Grappe agroscientifique canadienne pour l'horticulture 4. Les deux projets sont les suivants :

- Réduction des pertes causées par les ravageurs de la pomme grâce à des stratégies de lutte alternatives. Chercheurs principaux : Kristy Grigg-McGuffin (MAAARO) et Suzanne Blatt (ECRD).
- Gestion de la production de la culture du pommier : Améliorer la prévisibilité de l'éclaircissage et de la réaction des arbres grâce aux progrès en modélisation, aux nouveaux produits et stratégies d'éclaircissage de précision et à la technologie. Chercheur principal : John Cline (Université de Guelph)

## MISE À JOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CULTURES MARAÎCHÈRES

En 2023, le Groupe de travail sur les légumes de plein champ s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter des problèmes qui affectent les producteurs. Au cours de ces conversations, les dommages causés par des conditions météorologiques extrêmes au cours de la saison de production 2023 ont été rapportés par différentes provinces. Les projets de la grappe 4 des PFLC, la cohérence entre les provinces en ce qui concerne la preuve des pénuries et les programmes de gestion des risques pour les légumes et la protection des cultures ont également été abordés.

Au cours de l'année à venir, les membres du groupe de travail finaliseront leur plan de travail pour le secteur. Ce plan comprend le suivi des projets de recherche de la grappe 3 qui arrivent à leur terme, l'identification d'alternatives aux produits phytosanitaires qui sont en phase de retrait, et une meilleure collaboration avec d'autres groupes de travail sur les questions relatives à la production de cultures maraîchères.

## MISE À JOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LES BAIES

Les membres du Groupe de travail pour les baies se sont réunis au printemps 2023 durant la semaine de l'assemblée générale annuelle des PFLC à Vancouver. Le groupe de travail a examiné les rapports sur les produits. De plus, la sélection végétale a été un point auquel de nombreuses provinces se sont intéressées. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a fait part des plus récents changements apportés à la Protection des obtentions végétales (POV), qui auront une incidence sur tout groupe effectuant de la sélection végétale. Les membres du groupe de travail continuent de participer au groupe de travail sur les pollinisateurs et de soutenir les travaux sur les priorités politiques tout au long de l'année, à savoir garantir l'accès à une main-d'œuvre stable, le financement des produits essentiels de protection des cultures et l'amélioration de l'accès au commerce.

Très diversifié, le Groupe de travail pour les baies s'est efforcé, pendant ces dernières années, à identifier les domaines dans lesquels il pourrait coordonner ses efforts de recherche. Sur la base des priorités établies en 2021, le groupe de travail a examiné les propositions de projets concernant les priorités essentielles et a soutenu les projets à inclure dans le nouveau cadre de financement fédéral-provincial PCA durable. Le domaine de recherche approuvé pour la demande de grappe des PFLC était le Réseau canadien d'essais sur les baies, qui vise à sélectionner et à tester de nouvelles variétés adaptées au climat canadien, ce qui reste une priorité pour les producteurs de baies.



# PROFILS DE CULTURES

Depuis 2011, en partenariat avec le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) coordonnent la révision et la mise à jour des profils des cultures. Les profils de culture nationaux, élaborés par le CLA, sont des documents publiés sur le Web qui donnent un aperçu de l'état des ravageurs et des pratiques actuelles de production et de lutte antiparasitaire disponibles pour une culture ou un groupe de cultures. Ils guident non seulement l'établissement des priorités pour les équipes chargées de la réduction des risques liés aux pesticides et des pesticides à usage limité au Centre antiparasitaire, mais constituent également des ressources essentielles pour Santé Canada et l'ensemble de l'industrie.

Sous la direction des PFLC, chaque profil des cultures fait l'objet d'une mise à jour approfondie tous les quatre ans. Dans le cadre du processus de mise à jour, des informations détaillées sur la présence de ravageurs, l'utilisation de pratiques de lutte intégrée et les enjeux de la lutte antiparasitaire pour les producteurs sont recueillies auprès des intervenants dans les principales provinces productrices de chaque culture. L'implication des PFLC dans la coordination de ces mises à jour joue un rôle clé dans l'effort continu pour fournir des informations actuelles et pratiques, contribuant à l'avancement de stratégies de lutte antiparasitaire durables et efficaces au sein du secteur agricole.

En 2023-2024, les PFLC ont travaillé avec le CLA et l'industrie pour mettre à jour les profils des cultures suivants :

- Concombre de serre
- Laitue de serre
- Poivron de serre
- Tomate de serre
- Bleuets en corymbe
- Bleuets nains
- Pomme de terre

## REGARD VERS L'AVENIR

Pour 2024 - 2025, les PFLC recueilleront des informations pour les profils des cultures suivants :

- Asperges
- Cultures d'allium – oignon sec
- Cultures d'allium – poireau
- Rutabaga
- Maïs sucré
- Cultures de Brassica – brocoli
- Cultures de Brassica – choux
- Carotte

Les PFLC se réjouissent de poursuivre leur partenariat avec le Centre de lutte antiparasitaire d'AAC jusqu'en 2027.




 Pour accéder à tous les profils de cultures mis à jour, visitez le site web de PFLC et recherchez Profils des cultures sous Aperçu du secteur.

# SECTEUR CANADIEN DE LA CULTURE MARAÎCHÈRE EN SERRE

## DIX ANS DE CROISSANCE CONSÉCUTIVE

Le secteur de la culture maraîchère en serre a marqué 10 ans de croissance en 2023. Les producteurs de légumes de serre sont clairement dédiés à l'excellence dans leur recherche d'opportunités de croissance qui fournissent des fruits et légumes frais sûrs, de haute qualité, nutritifs et cultivés de manière durable. Les efforts nationaux du Groupe de travail de la culture maraîchère en serre (GTCMS) ont connu une année de réalisations importantes alors qu'ils ont abordé les enjeux prioritaires, poursuivis les opportunités et ont fait progresser le secteur en tant que leader reconnu de l'agriculture durable.



*La présidente du GTCMS, Linda Delli Santi, et le BCGGA ont accueilli une tournée chez Sunnyside Produce, à Delta - une excellente occasion pour les membres du GTCMS.*

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GOUVERNANCE DE L'AGRICULTURE PROTÉGÉE

D'importantes améliorations visant à soutenir les efforts de mise en œuvre des normes de Gouvernance de l'agriculture protégée (GAP) ont été une priorité en 2023. Le programme des Normes de gérance de l'agriculture protégée, géré et audité par l'Association des normes d'entreposage des produits agrochimiques (ANEPA), a été mis en place pour aider les entreprises agricoles protégées à identifier et à atténuer les risques liés à l'application de pesticides et soutient les efforts des producteurs en vue d'une amélioration continue des résultats en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Les investissements des producteurs canadiens de la culture maraîchère en serre dans leur technologie de culture contrôlée confèrent une série d'avantages environnementaux incluant l'efficacité énergétique, la santé et la sécurité des travailleurs, et leur capacité à "réduire-réutiliser-recycler" l'eau d'irrigation et les engrais. Les systèmes hydroponiques, les systèmes de recirculation en circuit fermé ou les systèmes de production biologique à base de terre s'appuient fortement sur des programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI), des mesures strictes de biosécurité, des contrôles biologiques et des insectes bénéfiques, ce qui permet de réduire considérablement l'utilisation des pesticides traditionnels.

Les PFLC et leur direction au sein du Groupe de travail de la culture maraîchère en serre sont activement engagés dans des discussions continues avec les membres, CropLife Canada et l'ANEPA pour modifier le programme NGAP, trouver des solutions, réduire le fardeau des producteurs et éviter les perturbations dans l'accès aux produits antiparasitaires étiquetés en serre.

## NORMES DE CATÉGORIES POUR LES SERRES

Les producteurs et les commerçants de l'équipe de révision des catégories, dirigée par la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC), ont investi un temps précieux et leur expertise pour formuler des recommandations qui répondent aux tendances actuelles, à l'innovation attendue, à la modernisation et à la croissance. Les nouvelles catégories de mini-concombres ont été publiées le 7 juillet 2023. Les efforts en cours pour finaliser le changement de taille demandé dans la longueur minimale du Canada No. 1 de onze pouces à la longueur souhaitée de dix pouces dans les catégories de concombres anglais longs, continuent d'être une priorité urgente. Le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre continue d'exhorter l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à s'assurer que les catégories répondent aux besoins de l'industrie, aux demandes du marché et aux priorités du commerce et de la mise en marché.

## PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA TARIFICATION FÉDÉRALE DU CARBONE, DES POLITIQUES ET DU SOUTIEN AU SECTEUR

Le plaidoyer de longue date des PFLC sur la tarification du carbone pour le secteur maraîcher en serre s'est renforcé avec les efforts déployés pour soutenir le projet de loi C-234. Le niveau d'attention politique sans précédent porté au projet de loi était inattendu et a nécessité un effort de plaidoyer tout aussi impressionnant et collaboratif. Malgré les difficultés rencontrées pour faire avancer le projet de loi, les PFLC et leurs membres serriculteurs ont saisi cette occasion cruciale pour communiquer le fait unique que les coûts du carbone sont inévitables pour les producteurs canadiens parce qu'ils sont liés à leurs systèmes alimentés au gaz naturel qui fournissent aux plantes le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), la chaleur et l'électricité nécessaires à l'approvisionnement en fruits et légumes canadiens tout au long de l'année.



*Les systèmes climatisés alimentés au gaz naturel fournissent aux plantes le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), la chaleur et l'électricité nécessaires à l'approvisionnement en fruits et légumes canadiens tout au long de l'année.*

Le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre continue de promouvoir des exemptions ciblées et limitées dans le temps de la taxe sur le carbone pour des utilisations spécifiques de carburant à la ferme, car il s'agit d'une approche juste et pragmatique pour garantir aux Canadiens que la chaîne d'approvisionnement est résiliente, durable et compétitive.

Les producteurs investissent de plus en plus dans la recherche, les nouvelles technologies et la production combinée électricité-chaleur (PCEC). Ces initiatives optimisent l'efficacité énergétique et réduisent les émissions en produisant du CO<sub>2</sub>, de l'électricité et de l'énergie thermique à la ferme, qui sont nécessaires pour les cultures en serre. Ces stratégies permettent de répondre durablement à la demande croissante de production de fruits et légumes frais tout au long de l'année au Canada.



*Comme jamais auparavant, lors du débat autour du projet de loi C-234, les parlementaires, les sénateurs, les hauts fonctionnaires et les consommateurs ont entendu parler de l'impact de la tarification du carbone sur les producteurs canadiens. (De gauche à droite : Albert Cramer, Julie Paillat, Richard Lee, l'honorable sénateur McCallum, Gordon Stock)*

## RÉSEAU CANADIEN D'EXCELLENCE EN SERRICULTURE (RCES)

Le Réseau canadien d'excellence en serriculture (RCES) a été lancé lors d'un sommet de deux jours qui s'est tenu en février 2023. Le secrétaire parlementaire Francis Drouin, député de Glengarry-Prescott-Russell, a officiellement ouvert le sommet, qui s'est tenu à Ottawa le 14 février 2023. Le Sommet a réuni les producteurs canadiens de légumes de serre, l'industrie alliée, le milieu universitaire, les décideurs gouvernementaux et les élus.

S'appuyant sur le lancement initial du RCES, les prochaines étapes de planification stratégique et de renforcement des capacités se sont poursuivies



tout au long de l'année 2023 afin de construire une base solide avec des partenariats forts. Le rapport du sommet du RCES fournit plus de détails et est disponible à l'adresse suivante : <https://fvgc.ca/fr/cgen-2/>.

Le GTCMS a été hôte d'une journée de lobbying le 15 février, qui a coïncidé avec les célébrations de la Journée de l'agriculture au Canada. Les membres du GTCMS et un certain nombre de participants au sommet du RCES ont rencontré des parlementaires, des sénateurs et leur personnel sur trois questions clés :

- Appui au projet de loi C-234 *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*
- Appui au projet de loi C-280, *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*
- Soutien financier important au Réseau canadien d'excellence en serre (RCES)

L'urgence et l'importance des efforts du secteur pour renforcer les capacités, les opportunités industrielles et le soutien à l'action climatique à la ferme se situent dans le contexte de l'augmentation du prix fédéral du carbone de 65 dollars par tonne de CO2 e aujourd'hui, qui devrait passer à 170 dollars en 2030, des objectifs canadiens de réduction des émissions, des engagements net-zéro et de l'augmentation des événements liés au changement climatique mondial.



*Le sommet du RCES, la réception et la journée de lobbying accueillis par le GTCMS ont attiré de nombreux participants et ont donné lieu à plus de 21 réunions avec chacun des quatre partis politiques fédéraux.*

## REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC et le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre positionnent le secteur canadien des légumes de serre comme un chef de file reconnu en matière d'agriculture durable. Les prochaines étapes de notre plaidoyer incluent:

- Assurer le suivi de la soumission du budget 2024 des PFLC pour rechercher un financement amélioré et un soutien politique habilitant pour la co-optimisation de l'énergie et de la production d'aliments en serre, en particulier à la lumière de l'augmentation des coûts de la tarification du carbone sur les producteurs.
- Le développement continu du RCES, incluant la plateforme interactive en ligne, et davantage d'opportunités pour soutenir et mobiliser le secteur.
- S'engager avec les partenaires de l'industrie, les universités et le gouvernement fédéral pour réduire la charge réglementaire, créer des opportunités et soutenir la croissance, la durabilité et la compétitivité du secteur.

*“La représentation nationale au sein des PFLC apporte aux producteurs des résultats réels et tangibles, car, ensemble, nous informons les décisions politiques et réglementaires fédérales et collaborons pour garantir un secteur innovant, durable et compétitif avec un programme de croissance solide.”*

**LINDA DELLI SANTI**

**PRÉSIDENTE  
DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CULTURE MARAÎCHÈRE EN SERRE**

# CONSEIL CANADIEN DE LA POMME DE TERRE

Le Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT) représente les efforts collaboratifs des organismes chapeautant les producteurs de pommes de terre dans huit provinces. Pour le CCPT, 2023 fut une année marquée par d'importantes réalisations et un engagement ferme envers la défense des intérêts des producteurs de pommes de terre à l'échelle du pays. Il a su relever des défis et saisir des occasions sous forme de discussions réglementaires, d'initiatives de recherche et de stratégies de gestion des ravageurs. En parallèle, il a su maintenir une vision claire pour la prospérité future des membres du CCPT et de l'industrie canadienne de la pomme de terre. Compte tenu des réalisations de la dernière année, le CCPT est prêt à définir et à prioriser ses objectifs pour 2024 afin d'assurer un développement et un appui continu pour les producteurs canadiens de pommes de terre.

## MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION DES SEMENCES

Au cours de la dernière année, le CCPT a activement collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) par l'intermédiaire de ses comités de réflexion sur la modernisation de la réglementation des semences. Il poursuivra son implication en 2024. Les comités de réflexion se concentrent sur huit aspects de réglementation, dont l'enregistrement des variétés, le classement et la traçabilité. Le comité de réflexion sur la certification a terminé son mandat et a soumis ses recommandations au groupe de travail de l'ACIA sur la modernisation de la réglementation de la pomme de terre, responsable de gérer l'ensemble du processus. À travers cet effort, le CCPT souhaite moderniser la réglementation et la rendre plus efficace. De plus, il veille à ce que les changements n'aient pas d'effets inattendus sur les producteurs de pommes de terre et sur l'industrie.

## RECHERCHE ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LA POMME DE TERRE

L'an dernier, le CCPT a fait le choix stratégique de concentrer ses initiatives de recherche dans deux domaines prioritaires. D'une part, il s'est impliqué dans l'Alliance for Potato Research and Education (APRE) afin d'approfondir les connaissances sur les bienfaits de la pomme de terre sur le plan de la santé et de la nutrition. Sa participation visait aussi à encourager la collaboration internationale et l'échange de connaissances. D'autre part, le CCPT s'est

préparé au prochain cycle du volet « grappe » du programme de financement Agri-science d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Pour ce faire, il a mis l'accent sur les pratiques durables, la résilience face aux changements climatiques et l'amélioration de la productivité dans l'industrie canadienne de la pomme de terre.

## ALLIANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION SUR LA POMME DE TERRE

L'APRE travaille à traduire des études scientifiques en politiques concrètes et en programmes éducatifs qui font valoir la valeur nutritive des pommes de terre pour les personnes de tout âge. Le conseil d'administration de l'APRE a déployé des efforts pour créer des partenariats et des collaborations avec d'autres pays producteurs de pommes de terre, comme ceux de l'Union européenne. Il espère ainsi accroître l'échange d'information et élargir la portée des activités de recherche actuelles. Des représentants d'Europat et de Belgapom sont récemment venus rencontrer le CA de l'APRE pour s'informer des études financées en cours :

- 52 études financées
- 28 manuscrits publiés
- 6 comptes rendus et commentaires publiés
- Plus de 15 études présentées lors de conférences

En 2023, un fonds de 750 000 \$ est réservé à la réalisation d'études revues par les pairs afin de continuer à augmenter l'actuel corpus d'information.

## VOLET « GRAPPE » DU PROGRAMME AGRI-SCIENCE D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

En 2023, le CCPT a également concentré ses efforts sur la préparation du prochain cycle de financement pour la grappe agroscientifique pour l'horticulture 4 du programme Agri-science d'AAC. Le cycle quinquennal de recherches sur la pomme de terre réalisées dans le cadre de la grappe pour l'horticulture 3 du même programme s'est terminé le 31 mars 2023. Les producteurs de pommes de terre peuvent consulter les rapports de recherche détaillés sur le site Web bilingue de la grappe agroscientifique 3, Recherche canadienne sur la pomme de terre ([french.potatoresearchcluster.ca](http://french.potatoresearchcluster.ca)).

Le CCPT se réjouit de la soumission et de l'approbation de la demande de financement pour la recherche sur la pomme de terre pour la période

2023-2028 dans le cadre de la proposition présentée par les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) à la grappe agroscientifique pour l'horticulture 4 du programme Agri-science d'AAC. La demande comprenait des promesses de financement par plusieurs partenaires de l'industrie de la pomme de terre afin de continuer à soutenir les efforts de recherche collaboratifs au Canada.

Les trois projets suivants portant sur la pomme de terre ont été approuvés :

- Évaluation nationale des variétés de pommes de terre dans une perspective de pérennité, de résilience et de changements climatiques;
- Des pratiques agricoles régénératives et durables pour s'adapter aux changements climatiques et favoriser la séquestration du carbone : rétablir la santé des sols et augmenter la productivité agricole des systèmes canadiens de production de pommes de terre;
- Doter l'industrie canadienne de la pomme de terre de meilleures pratiques de production durable.

## GALE VERRUQUEUSE DE LA POMME DE TERRE

La gale verruqueuse de la pomme de terre demeure un dossier difficile pour les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.P.É.). La gale verruqueuse ne constitue pas un danger pour la santé humaine et ne rend pas les légumes insalubres. Cependant, elle rend les pommes de terre invendables et affecte le rendement des récoltes, ce qui se répercute sur le gain économique des producteurs. L'ACIA a conclu sa plus récente série de tests ciblés du sol à l'Î.P.É. Au total, plus de 48 000 échantillons de sol ont été prélevés sur l'île depuis l'automne 2021. Le CCPT a coordonné une visite de ses membres de tout le pays chez des producteurs à l'Î.P.É. pour leur permettre de témoigner et d'apprendre directement des efforts de mitigation déployés pour lutter contre la gale verruqueuse. Nous sommes impatients de prendre connaissance du plan de lutte contre la gale verruqueuse mis à jour et publié par l'ACIA en décembre. Ainsi, nous poursuivons notre engagement à prendre des décisions fondées sur les données, la science, les normes internationales et les pratiques exemplaires.



## CHANGEMENTS AU SEIN DU CCPT

L'équipe du personnel et des bénévoles du CCPT a connu plusieurs changements. Le CCPT tient à remercier Dan Sawatzky de la Keystone Potato Producers Association, ainsi que Brenda Simmons et Mary Kay Sonier du PEI Potato Board, tous trois des membres de longue date et désormais retraités, de leur dévouement envers l'industrie.

Le comité de direction du CCPT a choisi Gary Stordy pour diriger le CCPT suivant le départ à la retraite de David Jones en mars 2023. M. Stordy a travaillé pendant 15 ans comme directeur des relations gouvernementales et des affaires générales pour les producteurs de porc canadiens. Dans ce rôle, il a notamment supervisé les activités de communications et de défense des intérêts, l'élaboration de politiques agricoles concernant les outils de gestion des risques, et le développement commercial et de marchés. Il a aussi été porte-parole national de l'industrie. Tandis que la première année de son mandat à la tête du CCPT achève, M. Stordy travaille sans relâche pour faire valoir les intérêts de l'industrie de la pomme de terre.

## REGARD VERS L'AVENIR

Les politiques et la réglementation gouvernementales jouent un rôle décisif pour le succès du secteur. Le CCPT représente depuis longtemps les producteurs dans des dossiers tels que les pesticides, la protection des plantes et le commerce. Il doit se doter d'une définition précise du rôle des producteurs, de la chaîne de valeur et du secteur public en ce qui concerne les enjeux clés du secteur afin de guider les relations avec les partenaires sectoriels et gouvernementaux. La prochaine étape consistera donc à élaborer un plan de travail stratégique. Le CCPT est d'avis que le développement et la mise en place d'un tel plan constitueront un outil précieux pour doter les acteurs du secteur d'une seule et même vision et mission à l'échelle nationale, ce qui permettra de clarifier les priorités et de coordonner les activités des organismes provinciaux et nationaux.

*“Durant une année riche en défis à relever et occasions à saisir, le CCPT a fermement mis de l'avant l'innovation, l'excellence réglementaire et la collaboration mondiale comme moyens de renforcer la position de l'industrie canadienne de la pomme de terre.”*

**BILL ZYLMANS**

PRÉSIDENT  
CONSEIL CANADIEN DE LA POMME DE TERRE



# RECHERCHE



Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) soutiennent l'innovation dans le secteur canadien des fruits et légumes en gérant les demandes de financement et les projets de recherche qui en découlent et qui répondent aux principales priorités du secteur

## GRAPPE AGRO-SCIENTIFIQUE CANADIENNE POUR L'HORTICULTURE 4

Tout au long de l'année 2022 et au début de l'année 2023, les PFLC se sont activement préparés à l'opportunité d'établir une quatrième Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture dans le cadre de la prochaine politique agricole d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour la période 2023-2028.

Le 19 janvier 2023, les PFLC ont soumis une demande à AAC et le 19 juillet 2023, ont reçu un avis d'approbation de la part d'AAC.

En octobre, l'honorable Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a annoncé un investissement fédéral de 9,8 millions de dollars dans la Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 4 à Abbotsford, en Colombie-Britannique. La grappe 4, dirigée par les PFLC, inclura une contribution supplémentaire de 7,7 millions de dollars de la part de l'industrie, pour un investissement total de 17,5 millions de dollars..

Cette approbation est le résultat des efforts exceptionnels de toutes les équipes de recherche et d'une grande partie de la collaboration et du soutien de l'industrie. La Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 4 met l'accent sur l'innovation, la compétitivité et la durabilité afin que les producteurs canadiens de fruits et légumes disposent des outils et des ressources dont ils ont besoin pour continuer à produire des fruits et légumes sains et de grande qualité pour les Canadiens et le monde entier.

Les activités facilitent la coopération entre AAC, les universités/collèges et les chercheurs privés afin d'utiliser au mieux l'expertise scientifique disponible dans tout le Canada.

*“L'agriculture crée des emplois et un sentiment de fierté dans les communautés à travers le Canada. Les Producteurs de fruits et légumes du Canada ont fait preuve d'un leadership continu au cours des 100 dernières années, et nous continuerons d'aider les producteurs canadiens de fruits et légumes, tout en créant un secteur viable pour l'avenir.”*

**L'HONORABLE LAWRENCE MACAULAY**

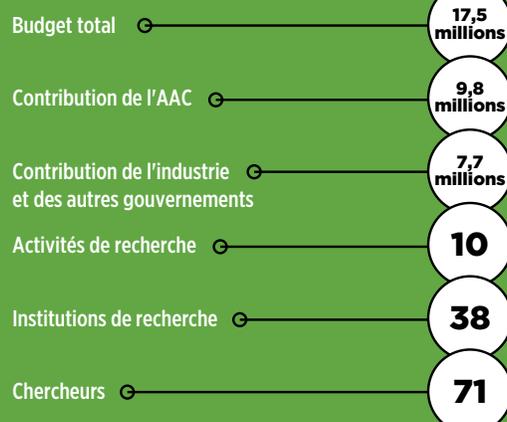
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

*“Nous sommes extrêmement heureux de renouveler notre collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada par l'approbation de la grappe 4 d'Agri-science pour l'horticulture. Cet investissement de 17,5 millions de dollars, y compris la contribution importante de 9,8 millions de dollars d'AAC, sera un catalyseur de la recherche dans cinq groupes de produits. Ce programme renforcera nos efforts dans des domaines comme l'atténuation des changements climatiques, le développement économique et la résilience du secteur. La grappe 4 n'est pas seulement une question de financement ; il s'agit d'un engagement à fournir aux producteurs canadiens les outils novateurs dont ils ont besoin pour produire des fruits et légumes de calibre mondial et assurer la durabilité de notre secteur.”*

**MARCUS JANZEN**

VICE-PRÉSIDENT, PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES DU CANADA

### Détails de la grappe 4



Nom de l'activité	Responsable d'activité	Domaine prioritaire d'AAC
Coordination scientifique	PFLC	Activités obligatoires
Transfert de connaissances et de technologies (TCT)	PFLC	Activités obligatoires
Évaluation de l'impact historique	PFLC	Activités obligatoires
Réduction des pertes dues aux ravageurs du pommier grâce à des stratégies de lutte alternatives	Chercheur principal : AC - Kristy Grigg-McGuffin, MAAARO (Guelph), ECRD - Suzanne Blatt, Kentville, NS	AUTRES - Changement climatique et environnement
Gestion de la charge des cultures de pommes: Améliorer la prévisibilité de l'éclaircissage et la réponse des arbres grâce aux progrès de la modélisation, aux nouveaux produits et stratégies d'éclaircissage de précision et à la technologie.	Chercheur principal : John Cline, Université de Guelph, ON	Croissance économique et développement
Le réseautage des petits fruits au Canada	Chercheurs principaux : Beatrice Amyotte, Kentville, N.-É & Eric Gerbrandt, Chilliwack, C.-B.	Croissance économique et développement
Augmenter le rendement des cultures maraîchères et leur résistance aux stress biotiques et abiotiques grâce à l'ingénierie microbienne du sol	Chercheurs principaux : Martin Fillion, CRD de Saint-Jean-sur-Richelieu, QC & Hervé Van Der Heyden, Sherrington QC	AUTRES - Changement climatique et environnement
Stratégies de réduction des risques pour lutter contre la mouche du chou	Principle Investigators: Wim van Herk, Agassiz RDC, BC & Renee Prasad, University of the Fraser Valley, BC	Résilience du secteur et défis sociétaux
Développement d'une approche systémique de la lutte antiparasitaire sur les cultures maraîchères en serre : Sélection des prédateurs des mirides	Chercheurs principaux : Roselyne Labbe, CDR Harrow, ON & François Dumont, CRAM, Mirabel, QC	Résilience du secteur et défis sociétaux
Approches novatrices pour la gestion du virus du fruit rugueux brun de la Tomate (ToBRFV)	Chercheurs principaux : Aiming Wang, CDR de London, ON & Keri Wang, A&L Laboratories, Guelph, ON	Croissance économique et développement
Évaluation nationale des variétés de pommes de terre pour la durabilité, la résilience et le changement climatique.	Chercheurs principaux : Erica Fava, CDR de Fredericton, N.-B. & Katerina Jordan, Université de Guelph, ON	Résilience du secteur et défis sociétaux
Agriculture régénérative et durable pour l'adaptation au changement climatique et la séquestration du carbone : Reconstruire la santé des sols et augmenter la productivité des cultures dans les systèmes de production de pommes de terre au Canada.	Chercheurs principaux : Claudia Goyer, CDR de Fredericton, N.-B. & Richard Hogue, IRDA, QC	RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE / SEQ. CARBONE - Changement climatique et environnement
Positionner l'industrie canadienne de la pomme de terre en vue d'une production durable améliorée	Chercheurs principaux : Ikechukwu Agomoh, CDR de Fredericton, N.-B. & Mario Tenuta, Université du Manitoba, Winnipeg, MB	RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE / SEQ. CARBONE - Changement climatique et environnement

La Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 4 est financée en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme AgriScience du Partenariat pour le développement durable de l'agriculture canadienne, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, avec le soutien des Producteurs de fruits et légumes du Canada et de l'industrie contributeurs. Pour plus amples informations sur la grappe 4, consultez la page de la grappe 4 sur le site web des PFLC, <https://fvgc.ca/cluster-4/>.

# RAPPORT SUR LES COMMUNICATIONS

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont poursuivi avec diligence une stratégie de communication stratégique et complète tout au long de l'année écoulée, visant à fournir à ses membres des informations cruciales et à soutenir ses efforts de plaidoyer. L'approche des PFLC a été multiforme, ciblant les gouvernements, le grand public et les partenaires de l'industrie afin d'amplifier la voix et les inquiétudes des producteurs de fruits et légumes à travers le Canada.

En 2023, les PFLC ont communiqué efficacement avec ses membres en émettant 67 Avis aux membres dans les deux langues officielles du Canada. En outre, 11 rapports En votre nom ont été diffusés exclusivement aux membres et aux associés, soulignant les efforts de plaidoyer et les réalisations mensuelles des PFLC. L'engagement de l'organisation auprès des médias a été marqué par la publication de 22 communiqués de presse, axés sur des enjeux relatif à l'industrie. Le bulletin d'information Horti-Concis a été un autre outil de communication clé, distribué en huit éditions à plus de 620 abonnés.



L'engagement des PFLC en faveur d'un contenu informatif de haute qualité a été illustré par sa publication imprimée bilingue, *Idées fraîches*. Publié deux fois par année, au printemps et à l'automne, ce magazine, distribué à 5 000 exemplaires par numéro au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier, offrait aux producteurs et aux intervenants des perspectives et des informations sur l'industrie. Chaque édition d'*Idées fraîches* était axée sur des priorités stratégiques, offrant un contenu utile à son lecteur.

S'engageant dans une communication à double sens, les PFLC ont activement sollicité l'avis de ses membres par le biais de sondages et d'une participation à diverses consultations et tables rondes du gouvernement. L'organisation exprime sa gratitude aux membres qui ont fourni des informations utiles et ont contribué à diffuser des informations à l'ensemble de la communauté des producteurs, les tenant ainsi informés des évolutions du secteur.

L'empreinte numérique des PFLC s'est considérablement élargie avec le renforcement de sa présence dans les médias sociaux, en particulier sur X (anciennement connu sous le nom de Twitter) et LinkedIn. Ces plateformes ont non seulement servi de courroie de transmission pour l'engagement des membres, mais ont également facilité les interactions avec les représentants du gouvernement, les intervenants du secteur et le public. Sur X, les PFLC ont réalisé environ 90 000 impressions et augmenté le nombre de leurs abonnés à 1 500, incluant 187 nouveaux abonnés en 2023. Sur LinkedIn, l'organisation a enregistré plus de 60 000 impressions et un nombre total d'abonnés de

2 898, avec 1 388 nouveaux d'abonnés en 2023. L'organisation a également enregistré plus de 4 000 visualisations de pages.

Le lancement de la page Facebook des PFLC à l'automne 2023 a marqué une étape importante dans l'élargissement de leurs portées. Cette plateforme, ainsi que les efforts continus sur X et LinkedIn, sert d'outil pivot pour s'engager auprès de divers publics et souligner l'importance du secteur des fruits et légumes frais du Canada.



Les PFLC ont été fiers d'annoncer le lancement de leur nouveau site web en novembre 2023. Ce dernier développement est une étape importante dans l'amélioration de la présence numérique des PFLC et la fourniture d'une plateforme plus accessible et informative pour les membres, les représentants du gouvernement et les partenaires de l'industrie.

Le nouveau site web a été conçu dans un souci de clarté et de facilité d'utilisation. Comprenant l'importance d'une information opportune et précise, la priorité a été donnée à une conception propre et moderne qui permet aux membres de naviguer sans effort et de localiser l'information dont ils ont besoin.



Pour les partenaires du gouvernement et de l'industrie, le nouveau site web sert de ressource inestimable pour avoir un aperçu des objectifs et des initiatives des PFLC, ainsi que du paysage global du secteur des fruits et légumes au Canada. La plateforme offre une vue d'ensemble des principaux enjeux sur lesquels les PFLC travaillent. Cette transparence et la facilité d'accès à l'information sont essentielles pour favoriser des partenariats et des collaborations plus solides.

Cette plateforme numérique rénovée améliorera considérablement les capacités de communication des PFLC, permettant une plus grande portée et une communication plus efficace de l'important travail effectué par les PFLC.

Comme toujours, les PFLC souhaitent recevoir les commentaires des membres sur cette nouvelle initiative. L'apport des membres et des intervenants est inestimable pour s'assurer que les PFLC continuent à répondre aux besoins des membres et à améliorer les services. Les PFLC sont convaincus que ce nouveau site web jouera un rôle crucial dans les efforts continus visant à plaider en faveur des producteurs de fruits et légumes du Canada et à les soutenir.



## REGARD VERS L'AVENIR

Regard vers l'avenir, les PFLC demeurent déterminés à appliquer ses stratégies de communication éprouvées, notamment les Avis aux membres, les bulletins En votre nom et le bulletin d'information Horti-Concis. Les commentaires continus des membres sont attendus avec impatience pour améliorer les efforts de communication des PFLC. L'expansion et le renforcement de sa présence sur les médias sociaux restent un objectif clé, garantissant que la voix des PFLC résonne sur des plateformes influentes pour les décideurs. En suivant les mesures d'engagement, les PFLC s'engagent à affiner continuellement son approche, en construisant une communauté de médias sociaux robuste pour soutenir ses initiatives de plaidoyer.

Reconnaissant que la communication est la pierre angulaire de sa mission, les PFLC se consacrent à l'adaptation et à l'amélioration de ses programmes. Cet engagement est motivé par l'objectif de fournir des informations opportunes et pertinentes à ses membres et de s'engager efficacement avec tous les intervenants du secteur des fruits et légumes.



# SENSIBILISATION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS

## NOTRE PLAIDOYER SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

En 2023, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont intensifié leurs efforts de plaidoyer sur la Colline du Parlement. Les PFLC ont joué un rôle essentiel en veillant à ce que les voix de leurs membres soient entendues et comprises par les principaux décideurs. Grâce à une stratégie de sensibilisation, les PFLC ont réussi à mettre les producteurs en contact direct avec les décideurs, leur fournissant des informations de première main sur les défis et les opportunités du secteur des fruits et légumes.

### DE LA FERME À L'ASSIETTE

Les PFLC ont accueilli, avec l'Association canadienne de la distribution des fruits et légumes (ACDFL), un événement de plaidoyer printanier sur la Colline du Parlement le 30 mai 2023. De la ferme à l'assiette a réuni des chefs de file de l'industrie et des représentants du gouvernement et a mis en évidence les principaux domaines liés à la durabilité de l'industrie, du point de vue de la durabilité environnementale, économique et sociale. Les PFLC et l'ACDFL



ont exhorté le gouvernement à donner la priorité à l'agriculture, à mettre en œuvre des stratégies durables et à relever les défis liés à la main-d'œuvre et à la chaîne d'approvisionnement. Ils ont également appelé à soutenir la loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*. L'événement s'est achevé par une réception à la Brasserie Métropolitaine, qui a favorisé des discussions informelles, mais qui ont eu un impact.

### MOISSON D'AUTOMNE

Moisson d'automne, qui s'est tenue du 20 au 22 novembre 2023, a de nouveau mis en valeur les efforts de collaboration des PFLC avec l'ACDFL, et s'est concentrée sur des sujets cruciaux tels que l'allègement du fardeau réglementaire, l'avancement du projet de loi C-280 pour la protection financière des producteurs de fruits et légumes, et la défense des initiatives d'emballage durable conformément aux propositions d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Les PFLC se sont également efforcées d'organiser des réunions avec des sénateurs pour discuter de l'importance du projet de loi C-234. L'engagement de plus de 30 représentants politiques, incluant des députés et des sénateurs de renom, a souligné l'importance de l'événement. La présence de l'honorable Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, à la réception a souligné l'importance du secteur.

### TOURNÉES AGRICOLES

Tout au long de 2023, les PFLC ont organisé plusieurs tournées agricoles. Ces tournées ont joué un rôle essentiel dans la mise en relation des décideurs avec les aspects réels de l'entreprise agricole, favorisant une meilleure compréhension des défis et des innovations du secteur.



## LA TOURNÉE ESTIVALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PFLC

Le 5 juillet, le Conseil d'administration des PFLC a accueilli sa tournée estivale à l'Île-du-Prince-Édouard. Cet événement a réuni la direction des PFLC, des membres locaux, des intervenants du secteur et des représentants du gouvernement, y compris des députés fédéraux et le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard. En visitant sept entreprises agricoles, la tournée a fourni une excellente occasion de dialogue direct et a mis en valeur divers aspects du secteur des fruits et légumes du Canada.

## TOURNÉE DES ENTREPRISES AGRICOLES DE TERRE-NEUVE

Du 10 au 13 juillet 2023, les PFLC se sont engagée directement auprès des producteurs terre-neuviens par le biais d'une vaste tournée des entreprises agricoles de la région. L'objectif de ces visites était de mieux comprendre les expériences, les défis et les priorités des producteurs, afin d'éclairer les stratégies de plaidoyer des PFLC. La tournée a couvert un large éventail d'entreprises agricoles, depuis les grandes entreprises maraîchères commerciales jusqu'aux entreprises de culture de petits fruits offrant des sélections de cultures variées. La tournée a démontré la nature diverse et dynamique de l'industrie des fruits et légumes de Terre-Neuve, fournissant des informations essentielles qui ont permis aux PFLC de s'engager dans la défense des intérêts de ses membres.



## TOURNÉE ESTIVALE DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA POMME

En juillet 2023, le Groupe de travail pour la pomme s'est réuni en Nouvelle-Écosse et a participé à une tournée de la station de recherche de Kentville, en visitant le site de recherche de la Collection de biodiversité de la pomme (ABC). La collection de biodiversité de pommes du Canada est l'une des collections de pommes les plus diversifiées au monde et a été conçue pour permettre la cartographie génétique. Le personnel des PFLC a participé à la tournée et s'est engagé avec le Groupe de travail pour la pomme et les producteurs pour comprendre les défis et les opportunités auxquels ils sont confrontés.

## TOURNÉE ESTIVALE DU GROUPE CONSULTATIF SUR LA PROTECTION DES CULTURES

La tournée sur la protection des cultures, qui s'est tenue le 16 août, a servi de lien essentiel entre les producteurs et les organismes de réglementation gouvernementaux, en particulier les représentants de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, du Centre de lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les participants ont visité divers sites agricoles, ce qui leur a permis de mieux comprendre le rôle vital de la lutte antiparasitaire dans la production de fruits et légumes sûrs et nutritifs. Cette tournée a permis de renforcer les relations entre le secteur agricole et les organismes de réglementation.



## Producteurs de fruits et légumes du Canada

2220 promenade Prince of Wales Drive,  
Suite 102

Ottawa, ON K2E 6Z9

[www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca)

[admin@fvgc.ca](mailto:admin@fvgc.ca)

(t) 613-226-4880

(f) 613-226-4497

 [@FVGC\\_PFLC](https://twitter.com/FVGC_PFLC)

 [Producteurs de fruits et légumes du Canada](#)

 [Producteurs de fruits et légumes du Canada](#)